

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 18 mars 2021



Président de séance**David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN	X		
Isabelle KRZYWKOWSKI			Gwenaël DELAVAL
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Frédéric NOEL			
Zineb SIMEU-ABAZI			Sylvie MARTIN-MERCIER
Nicolas TERZI			

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK			Virginie ZAMPA
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T)			Fabienne HANS
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Véronique GHIGLIONE (T)	X		
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Juliette BODIN (T)			
Thibault RUCHON (S)	X		
Bartimée BOSSON (T)			
Elsa DURIEZ (S)	X		
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Stephen FAUVERNIER (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Diane IVALA-MENDOME (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)			Hugo PREVOST
Charlène DELACOUR (S)			
Mathis MORIN (T)			
Lucie LEMPEREUR (S)			Séverin CONSTANT-MARMILLON
Loona MOURENAS (T)			
Ali BOUZIANE (S)			
Benjamin PELLIEUX ABRAM (T)			
Mathias THIBAUDAU			
Allan PONS (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			
Hugo PREVOST (T)	X		
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)			
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique	X	
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration	X	
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences		X
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe	X X	
Anne BOITARD	Directrice par intérim de la DESMAP		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
David ZIJP ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)	X	X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant	X (Grégory VIAL)	

Invités ponctuels

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Paul MAGNAND	Observatoire des formations – Présentation Présence et réussite dans le contexte covid	X	
Valérie CHANAL	Présentation du DU Créativité pour la formation	X	
Christine BOUT DE L'AN	Présentation du DU Créativité pour la formation	X	
Viviane BOURDIC	Pôle réglementation de la DEFI	X	

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

→ Présenté par David DECHENAUD et Paul MAGNAND

- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Composition de la CFVU**

Démission de Richard MONVOISIN, remplacé par Damien DELAYE

Démission d'Antonin BECKER et de sa suppléante Zoé DUBOIS-MAYET : Allan PONS devient titulaire

→ *Liste épuisée : pas de suppléant*

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **CROUS informé de la prolongation de l'année universitaire**

Alerté sur la probable nécessité de prolonger les bourses sur critères sociaux comme cela a été fait l'année dernière :

- 1 mois supplémentaire pour les étudiants ayant des examens après le 30 juin
- 1 à 4 mois supplémentaires pour ceux devant effectuer un stage obligatoire reporté

- **Certification langagière**

Courrier de Vice-présidents Formation et Vie étudiante de plusieurs universités à la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle pour faire part des réserves quant à la mise en place cette certification l'année prochaine si aucun changement n'est envisagé par le ministère, sur le principe et sur la forme.

La CPU demande au ministère de prendre les mesures nécessaires pour donner aux établissements la possibilité de conduire à cette certification autrement que par ce prestataire privé.

**Présence et réussite dans le
contexte covid – premiers
éléments chiffrés**

—
Observatoire des formations



Sommaire

Méthode et limites

DUT, LP, M

Licence

Echéances



Méthode et limites

Objectif : proposer une première approche de la réussite dans le contexte sanitaire.

En théorie, vérifier la présence et la réussite au niveaux des semestres

En pratique, extraire d'APOGEE les notes et résultats aux éléments pédagogiques de type « semestre »

Limites techniques

Saisie

- Toujours en cours dans les composantes début mars pour la session 1, et marginale sur la session 2

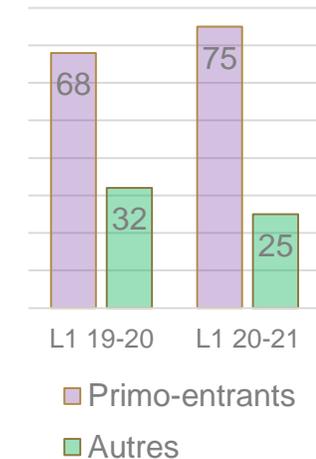
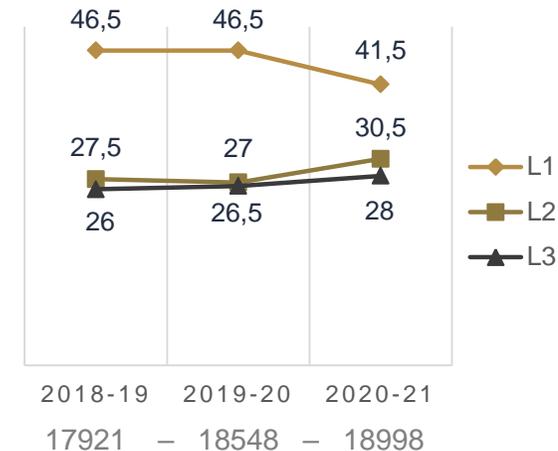
Modélisation

- Hétérogénéité au niveau des semestres (éléments pédagogiques de gestion propres aux composantes) comme des formations (sessions uniques, annualisation)

Exceptions

- Phénomènes difficiles à prendre en compte de compensation ou de dispense (redoublement, réorientation, cursus aménagés, etc.)

Limites structurelles en Licence générale



- Hausse des effectifs en L2 et L3
- Baisse des redoublements en L1

DUT, LP, M

- La **licence professionnelle** affiche un taux d'admission stable sur les 3 dernières années à 91%, les effectifs aussi demeurent stables sur les 3 dernières années (1396, 1440, 1423) et sur l'année en cours (1412). Les effectifs d'alternances ont augmenté malgré le contexte pour atteindre pratiquement 80% des inscrits.
- La présence en **DUT** est stable sur les 5 derniers semestres, la lecture de l'admission ne peut pas être faite avant le deuxième semestre en raison des compensations.

Présence	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
DUT1	94%	90%	94%	92%	94%
DUT2	96%	97%	97%	97%	91%

Admission	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
DUT1	81%	78%	83%	83%	77%
DUT2	89%	94%	90%	96%	83%

- En **Master** la présence et la réussite semblent stables pour 2019-2020. L'année en cours n'est pas suffisamment renseignée pour produire de données.

Présence	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
M1	90%	88%	92%	91%	
M2	96%	90%	97%	91%	

Admission	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
M1	85%	82%	87%	89%	
M2	85%	68%	87%	68%	

Licence

- La **licence générale** connaît une croissance d'effectif de 6% entre 2018-2019 et 2020-2021 (18k à 19k), à la faveur de hausses d'effectifs en L2 et L3 conjuguées à un flux d'entrée en L1 stable.

Effectif pédagogique	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
L1	8322	8257	8503	8430	7716
L2	4907	4801	4912	4866	5681
L3	4065	4074	4287	4284	4993

→ ~ 700 redoublants en moins
 → ~ 300 redoublants en moins, ~ 1100 néoinscrits en L2 en +
 → ~ 200 redoublants en moins, ~ 900 néoinscrits en L3 en +

- Au début du mois de mars, on peut observer 5 éléments principaux sur la réussite et la présence :

Présence session 1	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
L1	78,6%	71,0%	77,3%	71,1%	77,9%
L2	91,9%	88,6%	90,6%	90,4%	90,1%
L3	91,7%	88,9%	93,6%	91,6%	77,3%

1. La présence aux 1ères sessions des 3 dernières années est stable en L1 et L2

2. La saisie n'est pas effectuée ou reste incomplète dans certains parcours avec des effectifs importants (psychologie, droit, management et 5 mentions STS)

Admission session 1	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
L1	41,9%	42,9%	43,1%	58,8%	50,4%
L2	61,8%	65,8%	63,3%	81,5%	61,2%
L3	70,0%	70,3%	70,1%	83,3%	62,0%

3. La hausse de l'admission en 1ère session du S1 pourrait provenir de la moindre proportion de redoublants en L1

4. L'admission aux S1 de L2 est stable sur la période

5. On observe une hausse de l'admission au S2 de 2019

Echéances

1. suivre et vérifier la présence et l'admission aux 1^{ères} sessions du S1 2020 en L3, M1 et M2 à la fin de la saisie
 - Mi-avril
2. suivre les évolutions de la réussite à l'année et de la réinscription au niveau supérieur en début d'année
 - Octobre pour les inscriptions
 - Novembre pour la réussite si la saisie est finalisée (ce qui n'est pas le cas en L3 habituellement)
 - Fin novembre pour l'enquête de suivi du devenir des diplômés de L (résultats début 2022)

David DECHENAUD : Au niveau national, les éléments qui sont aujourd'hui portés à notre connaissance correspondent à ce que l'on constate localement : il n'y a pas de « décrochage » massif des étudiants. Nous ne sommes actuellement pas en mesure de faire une corrélation entre les taux de réussite et la modalité d'examen (présentiel ou distanciel).

Gwenaël DELAVAL : La différence de politique des composantes pendant la crise sanitaire se perçoit-elle dans ces chiffres ?

David DECHENAUD : Nous n'avons pas fait de comparatif entre composantes, lesquelles n'ont pas toutes été en mesure de faire les extractions correspondantes. En revanche, nous savons que les taux de réussite du DLST et de la Licence Économie-Gestion sont supérieurs à la moyenne présentée ici.

Gwenaël DELAVAL : Présenter ces données en parlant de « réussite des étudiants » est en énorme décalage avec ce que vivent les étudiants. Ils sont mis sous pression par un discours pour le maintien du niveau d'excellence et de la qualité des diplômés. Je trouve inquiétant que nous continuions à faire comme s'il ne se passait rien. Nous ne travaillons pas comme avant, nous n'avons pas forcément les mêmes contenus, les mêmes modalités d'examen... nous nous sommes adaptés.

David DECHENAUD : Je ne fais pas comme si la situation était ordinaire ; j'ai bien conscience qu'elle n'est pas la même que les autres années, et je pense que les étudiants et les équipes pédagogiques en ont également conscience. Je ne crois pas avoir jamais évoqué en CFVU cette idée qui consisterait à avoir une exigence d'excellence ou de qualité de diplômés qui conduirait à avancer à marche forcée. L'analyse des chiffres est très complexe ; il faut manier les comparaisons entre années avec beaucoup de prudence. Néanmoins, je souhaitais vous permettre d'accéder à ces données pour répondre à une préoccupation des étudiants.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous espérons qu'il sera possible d'avoir des résultats plus détaillés dans les semaines à venir, notamment par composante.

David DECHENAUD : Nous pourrions mettre ces éléments à la disposition des élus de la CFVU. Néanmoins, je pense qu'une présentation dans les conseils des composantes serait plus pertinente qu'en CFVU.

Thibault RUCHON : L'université offre-t-elle des dispositifs d'aide psychologique ou psychiatrique pour les étudiants ?

David DECHENAUD : Je vous invite à contacter le Vice-président étudiant à ce sujet. L'université et ses partenaires (notamment le CROUS) mettent en place des dispositifs d'aide psychologique, mais ce n'est pas suffisant. Un psychologue a été recruté ; un deuxième recrutement est en cours de discussion avec le ministère.

Thierry KLEIN : Si le gouvernement nous demande de rester en distanciel à la rentrée prochaine, combien de temps continuerons-nous de faire croire que nous pouvons le faire ? Ne serait-il pas temps de dire que ce que nous sommes en train de faire n'est pas de l'enseignement ?

David DECHENAUD : Je ne sais pas si le gouvernement nous demandera de rester en distanciel à la rentrée prochaine, et j'ose espérer que ce ne sera pas le cas. Nous avons déjà dit que le mode d'enseignement que nous pratiquons depuis plusieurs mois n'était pas adapté, qu'il ne permettait pas de former les étudiants comme nous le souhaitons. Nous nous sommes beaucoup battus pour obtenir un retour partiel – et insuffisant – de nos étudiants sur le campus. Nous nous saisissons au maximum des possibilités d'organiser les cours en présentiel (TP, jauge des 20 %). Chaque étudiant est en mesure d'avoir une proposition de retour sur le site au moins une journée par semaine. Dans le cadre des chiffres que nous remontons chaque semaine au rectorat, nous consta-

tons que nous proposons à bien plus de 20 % des étudiants de revenir sur le campus, mais que moins de 20 % sont effectivement présents. J'espère qu'on ne recommencera pas une année universitaire dans ces conditions, car un certain nombre d'étudiants s'éloignent des campus et ne reviennent pas lorsque le retour en présentiel est possible. Je n'ose donc pas me projeter dans cette perspective, et je partage votre idée qu'il ne s'agit pas d'un mode d'enseignement concevable, même pour une période limitée – ce qui n'est bien sûr plus le cas.

Thierry KLEIN : Il faudrait d'ores et déjà dire que si on nous demande de le faire, nous refuserons de le faire.

David DECHENAUD : Il appartient à chaque collègue de décider de refuser ou non d'accomplir la mission qui lui est donnée. Pour ma part, je suis attaché à ce que nous nous efforcions d'accompagner au mieux nos étudiants dans les circonstances qui nous sont données, et que nous subissons. C'est ce qu'ont fait les équipes pédagogiques ces derniers mois. Mais il me semble qu'elles le font car il s'agit d'une situation temporaire. Le temporaire a maintenant beaucoup duré et je me projette sur l'organisation d'une rentrée en présentiel.

Hugo PREVOST : L'intérêt de ces chiffres est bien de voir le niveau de décrochage et non la qualité du diplôme. Les associations étudiantes ont demandé une certaine indulgence dans la notation. Il peut y avoir un phénomène, assez difficile à identifier, au sujet duquel nous souhaitons alerter : laisser un contenu de partiel avec un haut niveau d'exigence mais noter de façon indulgente. Cela nous paraît incohérent, ne met pas l'étudiant en valeur et ne semble pas pertinent pour les enseignants. Je pense qu'il nous faut avoir une réflexion générale sur les modes d'évaluation en contrôle terminal pour le second semestre. L'UGA fait beaucoup pour que les étudiants reviennent en présentiel, mais tous les étudiants n'ont pas cette proposition. Beaucoup nous ont indiqué qu'un questionnaire avait été diffusé au sein de la composante pour savoir qui

souhaitait revenir en présentiel, et que finalement aucune reprise sur site n'était organisée. Beaucoup d'étudiants subissent encore un distanciel total imposé. L'université Paul-Valéry-Montpellier a interrogé l'ensemble de ses étudiants pour le retour en présentiel, ce qui a permis de se concentrer sur les cas les plus isolés, les plus précaires et les plus graves. Avoir une démarche générale de l'UGA, et non pas composante par composante, permettrait d'éviter quelques écueils.

David DECHENAUD : Je ne peux pas avoir une position très affirmée en l'absence de données sur ce sujet, cependant j'ai le sentiment qu'il n'y a pas eu un excès de bienveillance ou un relâchement des enseignants sur leur manière d'évaluer, mais que les étudiants ont fourni des efforts considérables pour parvenir à travailler, assister aux cours et réussir aux examens. Par ailleurs, l'adaptation des modalités d'évaluation en distanciel s'élabore au sein de chaque équipe pédagogique et je doute que l'on puisse avoir une seule réflexion pour toutes les disciplines et pour tous les enseignements. Cette adaptation a été très souvent pensée par les équipes pédagogiques pour parvenir à évaluer les mêmes compétences et les mêmes connaissances, mais d'une manière différente, la plus intelligente et la plus accessible possible pour les étudiants – ce qui n'a pas pu se faire de la même manière partout en fonction du nombre d'étudiants et de l'objet de l'évaluation. Quant au retour au présentiel, toutes les composantes ont proposé à chacun de leurs étudiants une possibilité de retour en présentiel. Beaucoup de composantes ont effectivement organisé un sondage. Compte-tenu de l'exigence de ne faire revenir que 20 % des étudiants sur site et dans la limite de 50 % des surfaces, certaines ont essayé de permettre prioritairement le retour des étudiants particulièrement fragiles ou des formations pour lesquelles la demande des étudiants était forte. Le taux de présence varie d'une composante à l'autre, mais toutes ont proposé un retour en présentiel à tous leurs étudiants. Si toutefois cela ne s'était pas traduit en actes pour une formation, je vous invite à m'en faire part.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 21 janvier 2021 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 janvier 2021 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	6
Nombre de votants	28
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 janvier 2021.

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 février 2021 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 11 février 2021 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	6
Nombre de votants	28
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 11 février 2021.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
→ Présenté par Valérie CHANAL et Lionel FILIPPI
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

D.U. Créativité pour la formation

Valérie Chanal



Contexte de la formation

Depuis 2014, le programme IDEFI Promising contribue à la diffusion de pédagogies créatives, à travers une offre de formation et d'accompagnement des enseignants aux méthodes et postures de la créativité.

150 enseignants ont été formés, dont 20 dans les IUT ; chaque année 40 enseignants supplémentaires suivent ces formations.

3000 étudiants par an bénéficient d'ateliers créatifs grâce à cet effort de formation inédit dans l'université française.

Les acquis et les ressources de Promising en matière de formation à la créativité doivent être pérennisés à travers le projet Design Factory Grenoble de l'UGA (financement IDEX), en cours de création (lancement prévu sept 2021)

Le DU **Créativité pour la Formation** vise à poursuivre et intensifier cet effort de formation au sein de l'UGA et pour les autres établissements d'enseignement supérieur, publics ou privés.

Les objectifs de la formation

Former les équipes pédagogiques et les enseignants aux démarches créatives appliquées à la formation...

- pour contribuer au développement de compétences transversales chez les étudiants : créativité, communication, collaboration, pensée critique.
- pour animer de nouveaux dispositifs transversaux : fablabs, learning labs, projets entrepreneuriat étudiant, hackathons, etc.
- pour enrichir les pratiques pédagogiques : challenges créatifs, projets tutorés, exploration créative de problèmes complexes, etc.
- pour adapter les postures d'enseignement à l'animation de groupes en mode projet : gérer l'énergie et la motivation des étudiants sur la durée, adapter les temps et les espaces pédagogiques etc.

La mise en œuvre du diplôme

- **DU de 100 heures décliné en 2 modules de compétences**
 - Apprendre à concevoir un enseignement sous forme d'atelier créatif
 - Apprendre la posture du facilitateur en créativité
- **Cibles visées**
 - Enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur francophone, public et privé
 - Responsables de départements de formation ou d'équipes pédagogiques, de learning labs, fablabs, services d'innovation pédagogique
 - Professionnels de la formation pour adulte, consultants en créativité, innovation, conduite du changement
- **Planning**
 - Ouverture à la rentrée 2021-22
 - 4 temps bloqués en présentiel de 2,5 ou 3 jours en janvier, avril, mai et juin (+ évaluation juillet)
 - 11 séquences de 2 heures en distanciel de décembre à juillet

Maquette : 100 heures (présentiel et distanciel)



76 h
présentiel



24 h
distanciel

2^{ème} semestre de l'année universitaire (janvier à juillet)

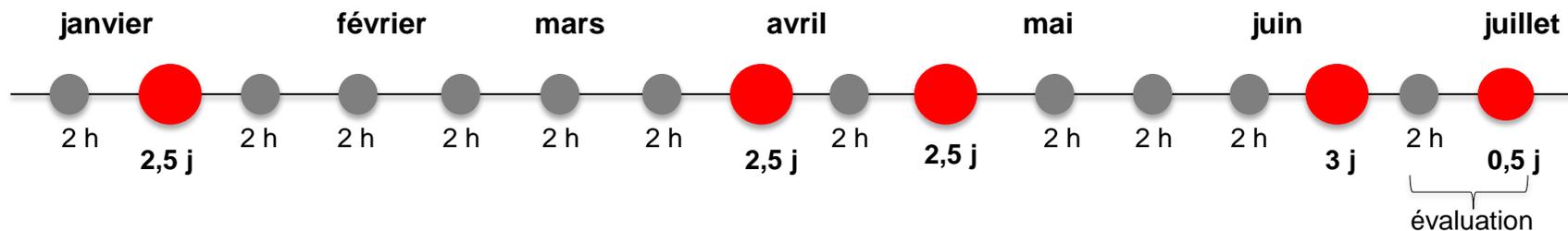
BLOC 1 : Apprendre à concevoir un enseignement sous forme d'un atelier créatif

Apprendre à mobiliser la méthode « Creative Problem Solving »	présentiel
Prise de recul et ancrage théorique sur la créativité appliquée à l'enseignement	distanciel
Exercice de divergence en groupe sur le projet personnel d'atelier créatif	distanciel
Approfondissement : transformer les problèmes complexes en défis créatifs	distanciel
Approfondissement : faire émerger et transformer les idées créatives	distanciel
Approfondissement : prototyper et implémenter les solutions créatives	distanciel
La pensée design appliquée à l'enseignement	présentiel
Approfondissement : la pensée design	distanciel
Conception du projet personnel d'atelier créatif	distanciel
Présentation du projet personnel d'atelier créatif	présentiel
Total heures bloc 1	45 heures

BLOC 2 : Apprendre la posture d'animateur-facilitateur en créativité

Apprendre à créer un climat créatif dans un groupe	distanciel
Apprendre à utiliser les profils créatifs Foursight	présentiel
Adopter la posture de la facilitation en créativité	présentiel
Enrichir le mode projet grâce à la pensée design	présentiel
Appliquer les techniques de facilitation créative à un atelier projet	présentiel
Identifier et évaluer les compétences créatives de l'apprenant	distanciel
Approfondissement : postures et outils avancés de la facilitation (image, objet, dessin, rôle des espaces)	présentiel
Réflexivité sur le changement de posture de l'enseignant avec la créativité	distanciel
Total heures bloc 2	47 heures

Evaluation et encadrement	
Suivi dossier final (comprend coaching et évaluation du dossier)	distanciel
Présentation au groupe des projets d'ateliers créatifs (jury)	distanciel
Présentation au groupe des projets d'ateliers créatifs (jury)	présentiel
Relecture des publications par l'enseignant	distanciel
Responsabilité pédagogique	
Total heures évaluation	8 heures



Annexes – compléments d'information

- **Modèle économique**
- **Tarifification**
- **Equipe pédagogique**

Annexe 1 - Modèle économique

• Coût de la formation

Coûts directs

- Coût des heures de formation (CM + TD): 9 233 €
- Matériel créativité + tests Foursight : 2 000 €
- Restauration et déplacements 2 000 €

Total **13 233 €**

Coûts indirects (*)

- Masse salariale ingénierie de formation : 7 420 € *
- Masse salariale logistique/scolarité : 4 530 € *
- Espaces pédagogiques adaptés : 900 € (MaCI)
- Total coûts DFCA : 1 415 €

(*) intégrés dans la future unité de service Design Factory Grenoble

Coût complet **27 498 €**

Annexe 1 - Tarification

- **Tarification du DU**

Tarif 100 % (2 blocs de compétences) : 1600 euros soit 16 euros de l'heure

Tarif pour 1 bloc de compétence : 800 euros

Annexe 2 – Equipe DU créativité

Responsable scientifique : Valérie Chanal (IAE, dir. Promising)

Responsable pédagogique : Christine Bout de l'An (Promising, resp. des formations créativité)

Assistante pédagogique : Maguy Salomon-Caplan (Promising, assistante pédagogique)

L'équipe pédagogique s'appuiera sur les compétences des enseignants les plus expérimentés en matière de pédagogies créatives, dont les collègues des IUT.

Gwenaël DELAVAL : Ce DU concerne les approches pédagogiques. Quel est le lien avec les collègues travaillant en sciences de l'éducation à l'UGA, par exemple à l'INSPE et dans des laboratoires tels que le LaRAC ?

Valérie CHANAL : Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer ces collègues tout au long du programme. Il se trouve qu'ils ne travaillent pas sur la pédagogie de l'enseignement supérieur, nous n'avons donc pas pu établir de collaboration particulière avec eux sur le plan recherche.

David DECHENAUD : Au moment de la constitution de l'équipe pédagogique, il sera utile de bien attirer l'attention des collègues du département Sciences de l'éducation de l'UFR SHS et de l'INSPE sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les futurs étudiants de ce DU puissent bénéficier de leurs compétences. L'INSPE a d'ailleurs pour mission de contribuer à la formation des enseignants du supérieur. J'espère que l'arrivée de l'INSPE dans quelques mois ou années sur le campus facilitera les interactions.

Gwenaël DELAVAL : Les participants à l'IDEFI me semblent être pour beaucoup issus du domaine disciplinaire du management, et non de celui des sciences de l'éducation. Dans le travail accompli par l'IDEFI, avez-vous eu l'occasion de publier dans les revues de sciences de l'éducation ?

Valérie CHANAL : Nous ne sommes effectivement pas spécialistes des sciences de l'éducation. Nous avons publié en psychologie, sur la psychologie de la créativité. Dans l'équipe pédagogique, il y a des personnes de neurosciences, de STAPS, d'économie, d'ingénierie... Il s'agit d'une équipe pédagogique interdisciplinaire et de personnes ayant pratiqué ces démarches pour leurs enseignements.

Christine BOUT DE L'AN : Une enseignante de l'INSPE de Valence fait

partie de l'équipe pédagogique de ce DU. Nous avons pris contact avec l'INSPE, mais la pédagogie adressée à l'enfant et au jeune prévaut dans les centres de recherche.

Valérie CHANAL : Effectivement, l'INSPE Valence et notamment cette collègue ont développé tout un module d'accompagnement pour la rédaction des mémoires professionnels en mode créatif et en mode collectif.

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
→ Création et tarif du DU Créativité pour la formation

La création et le tarif du DU Créativité pour la formation sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	6
Nombre de votants	28
Voix favorables	23
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création et le tarif du DU Créativité pour la formation.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

Projet de calendrier pédagogique

SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DECEMBRE 2021	JANVIER 2022	FEVRIER 2022	MARS 2022	AVRIL 2022	MAI 2022	JUIN 2022	JUILLET 2022
lundi 30-août	vendredi 1	lundi 1 Toussaint	mercredi 1	samedi 1 Jour de l'an	mardi 1	mardi 1	vendredi 1	dimanche 1 Fête travail	mercredi 1	vendredi 1
mardi 31-août	samedi 2	mardi 2	jeudi 2 12	dimanche 2	mercredi 2	mercredi 2 6	samedi 2	lundi 2	jeudi 2	samedi 2
mercredi 1	dimanche 3	mercredi 3	vendredi 3	lundi 3	jeudi 3	jeudi 3 Forum LP M	dimanche 3	mardi 3	vendredi 3	dimanche 3
jeudi 2	lundi 4	jeudi 4	samedi 4	mardi 4	vendredi 4	vendredi 4	lundi 4	mercredi 4	samedi 4	lundi 4
vendredi 3	mardi 5	vendredi 5	dimanche 5	mercredi 5	samedi 5	samedi 5	mardi 5	jeudi 5	dimanche 5	mardi 5
samedi 4	mercredi 6	samedi 6	lundi 6	jeudi 6	dimanche 6	dimanche 6	mercredi 6	vendredi 6	lundi 6 Pentecôte	mercredi 6
dimanche 5	jeudi 7	dimanche 7	mardi 7	vendredi 7	lundi 7	lundi 7	jeudi 7	samedi 7	mardi 7	jeudi 7
lundi 6	vendredi 8	lundi 8	mercredi 8	samedi 8	mardi 8	mardi 8	vendredi 8	dimanche 8 Vict 1945	mercredi 8	vendredi 8
mardi 7	samedi 9	mardi 9	jeudi 9	dimanche 9	mercredi 9	mercredi 9	samedi 9	lundi 9	jeudi 9	samedi 9
mercredi 8	dimanche 10	mercredi 10	vendredi 10	lundi 10	jeudi 10	jeudi 10	dimanche 10	mardi 10	vendredi 10	dimanche 10
jeudi 9	lundi 11	jeudi 11 Armistice	samedi 11	mardi 11	vendredi 11	vendredi 11	lundi 11	mercredi 11	samedi 11	lundi 11
vendredi 10	mardi 12	vendredi 12	dimanche 12	mercredi 12	samedi 12	samedi 12	mardi 12	jeudi 12	dimanche 12	mardi 12
samedi 11	mercredi 13	samedi 13	lundi 13	jeudi 13	dimanche 13	dimanche 13	mercredi 13	vendredi 13	lundi 13	mercredi 13
dimanche 12	jeudi 14	dimanche 14	mardi 14	vendredi 14	lundi 14	lundi 14	jeudi 14	samedi 14	mardi 14	jeudi 14 Fête nat.
lundi 13	vendredi 15	lundi 15	mercredi 15	samedi 15	mardi 15	mardi 15	vendredi 15	dimanche 15	mercredi 15	vendredi 15
mardi 14	samedi 16	mardi 16	jeudi 16	dimanche 16	mercredi 16	mercredi 16	samedi 16	lundi 16	jeudi 16	samedi 16
mercredi 15	dimanche 17	mercredi 17	vendredi 17	lundi 17	jeudi 17	jeudi 17	dimanche 17	mardi 17	vendredi 17	dimanche 17
jeudi 16	lundi 18	jeudi 18	samedi 18	mardi 18	vendredi 18	vendredi 18	lundi 18 Pâques	mercredi 18	samedi 18	lundi 18
vendredi 17	mardi 19	vendredi 19	dimanche 19	mercredi 19	samedi 19	samedi 19	mardi 19	jeudi 19	dimanche 19	mardi 19
samedi 18	mercredi 20	samedi 20	lundi 20	jeudi 20	dimanche 20	dimanche 20	mercredi 20	vendredi 20	lundi 20	mercredi 20
dimanche 19	jeudi 21	dimanche 21	mardi 21	vendredi 21	lundi 21	lundi 21	jeudi 21	samedi 21	mardi 21	jeudi 21
lundi 20	vendredi 22	lundi 22	mercredi 22	samedi 22	mardi 22	mardi 22	vendredi 22	dimanche 22	mercredi 22	vendredi 22
mardi 21	samedi 23	mardi 23	jeudi 23	dimanche 23	mercredi 23	mercredi 23	samedi 23	lundi 23	jeudi 23	samedi 23
mercredi 22	dimanche 24	mercredi 24	vendredi 24	lundi 24	jeudi 24	jeudi 24	dimanche 24	mardi 24	vendredi 24	dimanche 24
jeudi 23	lundi 25	jeudi 25	samedi 25 Noël	mardi 25 JDL	vendredi 25	vendredi 25	lundi 25	mercredi 25	samedi 25	lundi 25
vendredi 24	mardi 26	vendredi 26	dimanche 26	mercredi 26	samedi 26	samedi 26	mardi 26	jeudi 26	dimanche 26	mardi 26
samedi 25	mercredi 27	samedi 27	lundi 27	jeudi 27	dimanche 27	dimanche 27	mercredi 27	vendredi 27	lundi 27	mercredi 27
dimanche 26	jeudi 28	dimanche 28	mardi 28	vendredi 28	lundi 28	lundi 28	jeudi 28	samedi 28	mardi 28	jeudi 28
lundi 27	vendredi 29	lundi 29	mercredi 29	samedi 29		mardi 29	vendredi 29	dimanche 29	mercredi 29	vendredi 29
mardi 28	samedi 30	mardi 30	jeudi 30	dimanche 30		mercredi 30	samedi 30	lundi 30	jeudi 30	samedi 30
mercredi 29	dimanche 31		vendredi 31	lundi 31		jeudi 31		mardi 31		dimanche 31
jeudi 30										

- Semaine d'accueil des L1
- Forum ETC / Je t'explique
- JDL
- Forum Licence pro. Master
- Semaines projets

- 1er SEMESTRE
- 2e SEMESTRE

- EXAMENS OU DÉBUT D'EXAMENS
- Date limite conseillée de publication des résultats
- FERMETURE ÉVENTUELLE DE L'ÉTABLISSEMENT

- INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES
- JOURS FÉRIÉS

Thierry KLEIN : L'UFR PhITEM souhaiterait que les jours de fermeture de l'université soient également indiqués sur ce calendrier, car cela est important pour la planification concernant l'alternance.

David DECHENAUD : Les dates de fermeture sont fixées après que le calendrier pédagogique a été voté. Quand elles le seront, nous les ferons figurer dans le calendrier pédagogique que nous communiquerons ensuite aux composantes.

Jean BRETON : Peut-on avoir quelques précisions à propos des semaines projets ?

David DECHENAUD : Créé il y a quelques années, ce dispositif consiste à inviter les composantes à ne pas prévoir d'activités pédagogiques se rattachant à leurs formations disciplinaires durant cette période, et à inciter les collègues organisant des projets interdisciplinaires (hackathon, ETC en mode projet...) à utiliser ces semaines. Pour des raisons de calendrier pédagogique et de disponibilité des locaux, ces semaines projets sont loin d'être respectées par toutes les composantes, et beaucoup d'étudiants ne sont pas en mesure de participer aux activités proposées à cette occasion. Je pense qu'il faudra rediscuter de ces semaines projets en commission pédagogique. Pour qu'elles aient du sens, il faudrait pouvoir véritablement les banaliser. Nous aurions besoin d'un état des lieux des activités ayant pu se dérouler sur ces semaines, des composantes n'ayant pas pu respecter ces semaines et des raisons qui ne leur ont pas permis de le faire.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous appelons les équipes pédagogiques à être vigilantes par rapport à la semaine de rentrée, notamment concernant l'obligation d'assiduité et l'importance des informations qui seront délivrées car certains finiront un job étudiant. La fermeture éventuelle de l'établissement le 27 mai dépend-elle de l'UGA

ou du rectorat ? Si cette fermeture était confirmée, quel en serait l'impact pédagogique ?

David DECHENAUD : Cette décision dépend de l'établissement mais l'instance compétente n'est pas la CFVU. Cette fermeture serait en dehors des périodes d'examens, et ne perturberait pas l'organisation pédagogique de l'année. Les années précédentes, l'UGA était fermée pour le pont de l'Ascension. La semaine de rentrée correspond à une date à laquelle l'année est susceptible de commencer, avec notamment des activités d'accueil destinées aux étudiants de première année de licence. Il est assez fréquent que les cours et les activités pédagogiques commencent plus tard, soit ici la semaine du 6 septembre. Il est nécessaire de prévoir 13 semaines pour les activités pédagogiques ordinaires d'un semestre. Le calendrier est élaboré sur la base de la date conseillée de publication des résultats.

Florence COURTOIS : La date de la rentrée est indiquée sur Parcoursup : les étudiants la connaissent dès qu'ils acceptent la formation et peuvent s'organiser. Les journées de la semaine de rentrée sont très importantes pour s'approprier les différents outils, la vie étudiante et tous les services périphériques à la formation (orientation par exemple).

- Délibérations -

Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022

Le calendrier pédagogique 2021-2022 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	6
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le calendrier pédagogique 2021-2022.

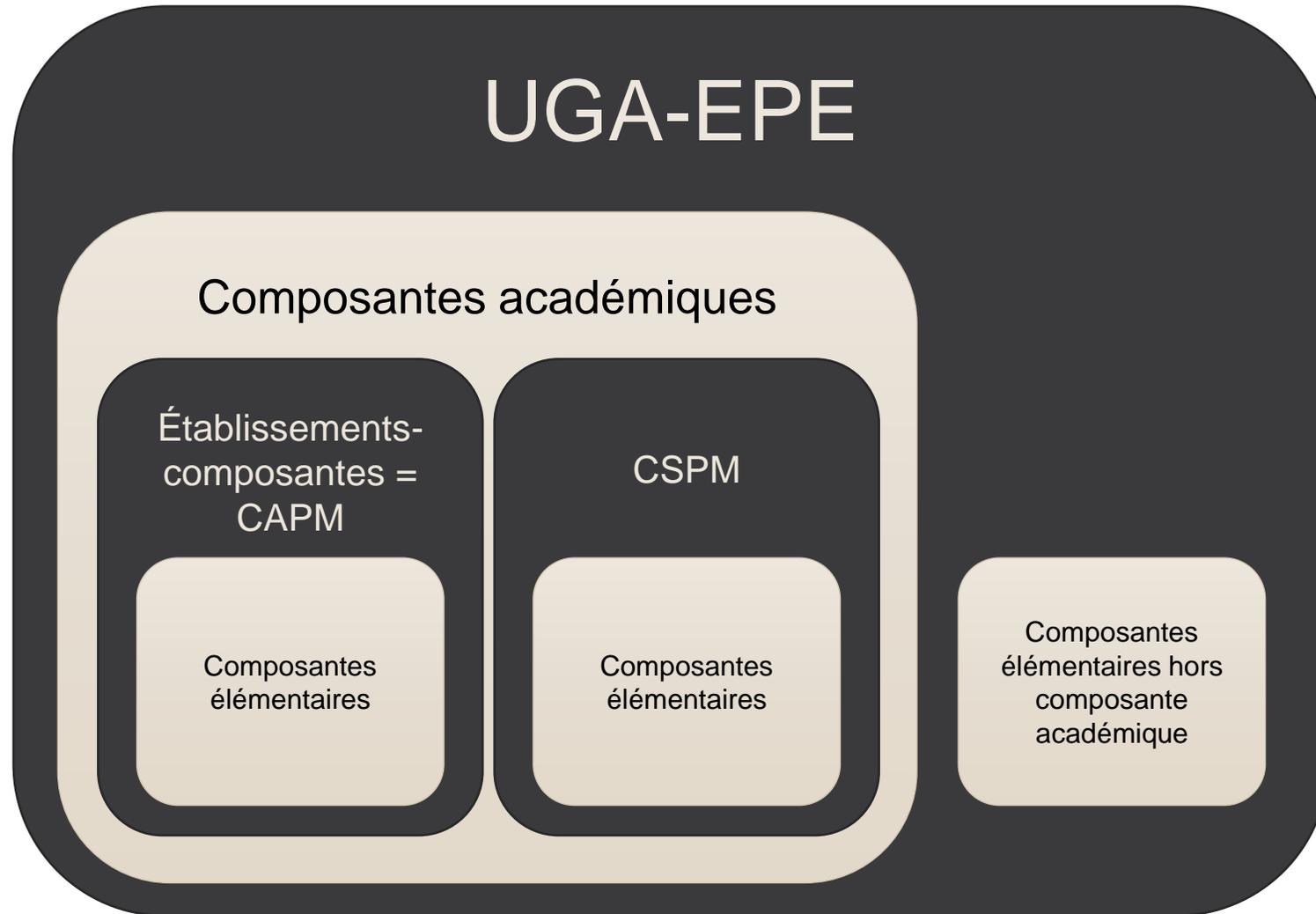
- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

RDE et MCC dans le cadre de l'EPE

David DECHENAUD



Rappel des structures académiques



Statuts de l'UGA

- **Article 49**

La CFVU « évalue la cohérence globale des règlements des études, des modalités de contrôle de connaissances et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions »

- **Article 72**

Les établissements-composantes (CAPM) « définissent, en les portant à la connaissance de l'EPE, le règlement des études, les modalités de contrôle de connaissances, et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions pour leurs formations »

- **Article 73**

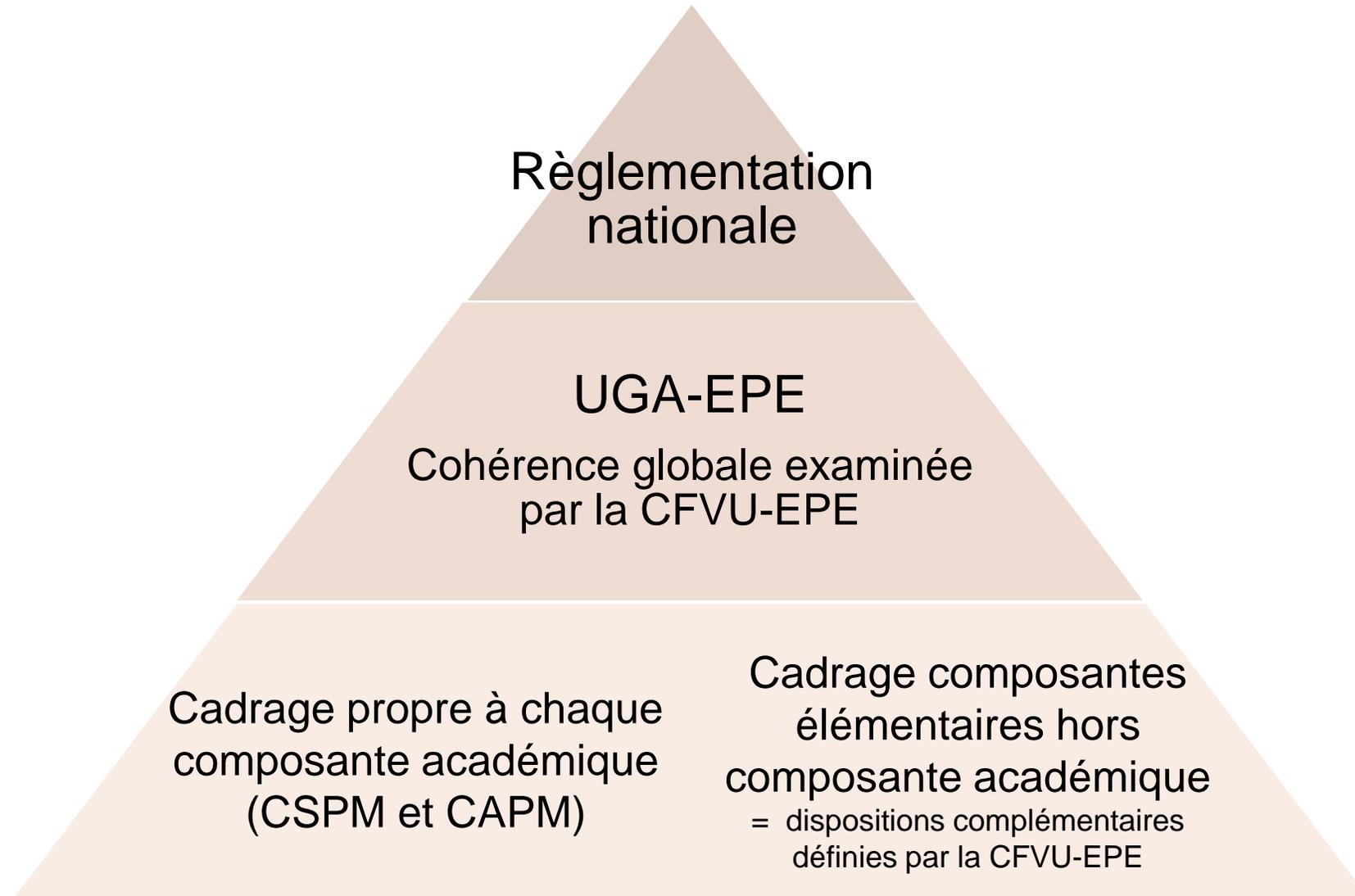
Les CSPM « définissent le règlement des études, des modalités de contrôle de connaissances et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions pour les formations qu'elles portent dans un cadre défini par l'EPE »

- **Article 84 « Dispositions transitoires pendant la période d'évaluation interne »**

« Après l'entrée en vigueur des présents statuts et jusqu'à la mise en place des conseils des CSPM, les compétences de ces conseils sont exercées par le conseil académique de l'EPE. »

→ *La CFVU définit les RDE/MCC des formations portées par les composantes élémentaires hors composante académique*

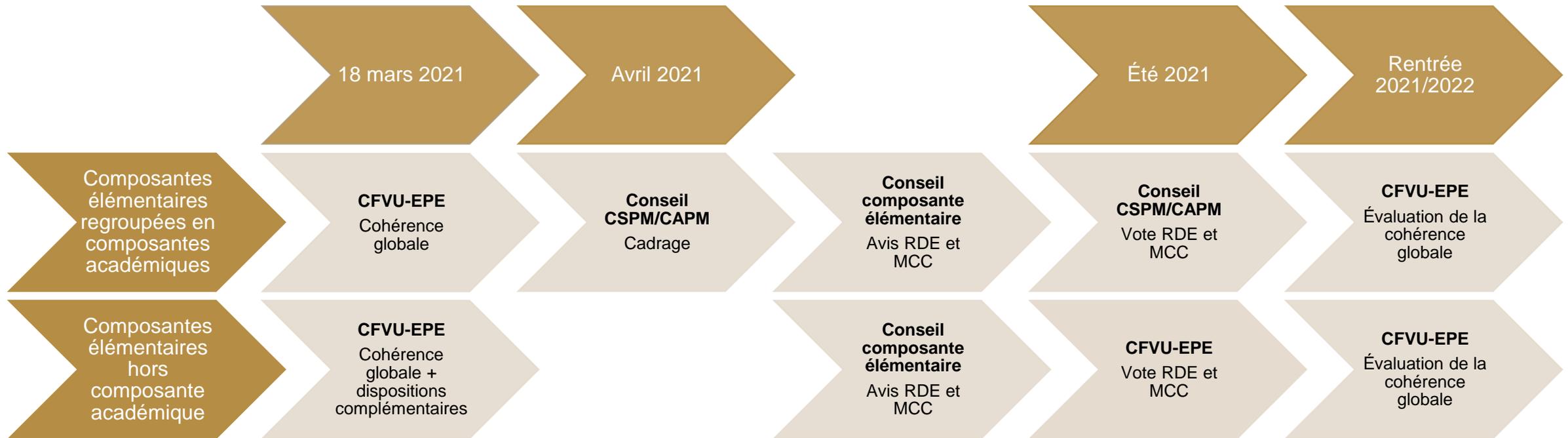
Hiérarchie des réglementations



2 procédures :

Composantes académiques

Composantes élémentaires hors composante académique



**Cohérence
globale**

**Dispositions
complémentaires
hors CSPM**

David DECHENAUD



Cadrage RDE Licence (1/5)

Règles relatives aux MCCC de licence UFR sans CSPM

Règles proposées par le groupe de travail sur la cohérence globale des RDE et MCCC

THEME	REGLES UGA
STRUCTURATION DE LA FORMATION	
Crédits et coefficients	Si un même enseignement n'a pas la même valeur en crédits, être en mesure de l'expliquer par la charge de travail de l'étudiant
Formations hybrides	Les composantes ont la possibilité de mettre en place des dispositifs présentsiels, distantiels, hybrides.

Cadrage RDE Licence (2/5)

THEME	REGLES UGA
MODALITES D'EVALUATION	
Modalités d'évaluation initiale	<p>Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Évaluation terminale (ET),- Évaluation continue et évaluation terminale (ECET),- Évaluation continue intégrale (ECI). <p>Le calcul de la moyenne :</p> <ul style="list-style-type: none">- de l'ECI : porte sur deux évaluations au minimum, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50% de la note finale. Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », permettant de ne conserver pour le calcul de la moyenne de l'UE qu'un nombre de meilleures notes précisé dans le règlement des études.- de l'ECET : porte sur deux évaluations continues au minimum (aucune ne pouvant compter pour plus de 50% de la moyenne des évaluations continues), plus une évaluation terminale. La moyenne des notes d'évaluation continue ne peut compter pour plus de 60% de la note finale. Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », qui stipule le remplacement de tout ou partie des notes d'évaluation continue par la note d'évaluation terminale si celle-ci est supérieure à la moyenne pondérée des notes des évaluations continues de l'UE.

en rouge, extraits
du cadrage
national

Cadrage RDE Licence (3/5)

THEME	REGLES UGA
REGLES DE VALIDATION : ACQUISITION / CAPITALISATION / COMPENSATION	
Acquisition	Reprise du cadrage national avec ajout de la précision suivante : l'obtention du diplôme emporte la validation de l'ensemble des blocs de connaissances et compétences
Calcul du diplôme	- soit sur la dernière année du cycle, - soit sur le cycle complet
Capitalisation	Reprise du cadrage national auquel s'ajoute la disposition suivante : un bloc de connaissances et de compétences doit avoir la même durée de validité, quelle que soit la formation dans laquelle il est intégré.
Compensation	Reprise du cadrage national (compensation au sein des UE et des BCC) auquel s'ajoutent les dispositions suivantes : la compensation s'effectue aussi entre les semestres consécutifs (S1 et S2, S3 et S4, S5 et S6) et entre UE au sein d'un semestre
	Les règles de compensation doivent être identiques au sein d'une mention pour tous les parcours

Modification par rapport au document
déposé sur Alfresco

Reprise du cadrage national (compensation au sein des UE et des BCC) auquel s'ajoutent les dispositions suivantes : la compensation peut s'effectuer aussi entre les semestres consécutifs (S1 et S2, S3 et S4, S5 et S6) et entre UE au sein d'un semestre

Possibilité (au lieu d'une obligation) pour tenir compte de l'existence de doubles licences et licences pluridisciplinaires

Cadrage RDE

Licence (4/5)

THEME	REGLES UGA
Renonciation à la compensation	<p>Il est possible pour l'étudiant de renoncer à la compensation au sein d'un bloc de connaissances et de compétences ou d'un semestre pour lui permettre d'améliorer ses résultats, en se représentant aux UE non acquises (note < 10/20).</p> <p>La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention du diplôme en session 1.</p>
REDOUBLEMENT	
Redoublement	<p>Le redoublement est de droit sous réserve du respect du calendrier et des modalités d'inscription.</p> <p>Les semestres, les blocs de connaissances et de compétences, les UE et les EC porteurs de crédits, lorsqu'ils sont validés, doivent être pris en compte dans le cas d'un redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.</p>
Conservation des notes	<p>Cas particulier des notes de TP</p> <p>Le report des notes de TP est possible, sur demande de l'étudiant, et selon les modalités définies par les équipes pédagogiques des UE concernées, sous réserve d'une note seuil au moins égale à 10/20. Les conditions de report des notes de TP peuvent varier d'une UE à l'autre.</p>

Cadrage RDE Licence (5/5)

THEME	REGLES UGA
Acquisition de crédits par anticipation	<p>Sous réserve de l'accord des différents responsables pédagogiques concernés, tout étudiant peut choisir les enseignements qu'il souhaite suivre au cours de l'année dans le cadre de son parcours de formation.</p> <p>Cette autorisation est intégrée au contrat pédagogique signé par l'étudiant.</p> <p>Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.</p>
COMPETENCES TRANSVERSALES	
Compétences numériques	Il est préconisé de faire passer l'examen PIX aux étudiants.

Thierry KLEIN : Qu'est-ce que PIX ?

David DECHENAUD : Il s'agit de l'équivalent de l'ancien C2i : une certification de compétences informatiques et numériques. L'UGA est un centre certificateur PIX.

Hugo PREVOST : Je salue le travail de concertation qui a été fait. Un certain nombre de règles avaient été enlevées du cadrage national lors de la mise en place de la loi ORE, alors qu'elles favorisaient la réussite étudiante. Elles sont ici conservées, ce qui montre que l'UGA est attentive à la réussite des étudiants et à leurs droits. Nous voterons donc en faveur du cadrage Licence proposé.

Cadrage RDE

Licence professionnelle (1/3)

Règles relatives aux MCCC de licence professionnelles UFR sans CSPM

Règles proposées lors du groupe de travail sur la cohérence globale des RDE et MCCC

THEME	REGLES UGA
ORGANISATION GENERALE	
STRUCTURATION DE LA FORMATION	
Crédits et coefficients	Si un même enseignement n'a pas la même valeur en crédits, être en mesure de l'expliquer par la charge de travail de l'étudiant
Formations hybrides	Les composantes ont la possibilité de mettre en place des dispositifs présentiels, distantiels, hybrides.

Cadrage RDE

Licence professionnelle (2/3)

THEME	REGLES UGA
MODALITES D'EVALUATION	
Session de rattrapage	<p>Il est préconisé d'organiser une session de rattrapage pour les licences professionnelles.</p> <p>Les étudiants, qui ont échoué à la session initiale peuvent repasser des épreuves de rattrapage dans les UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 :</p> <p>Quelle que soit la note de session de rattrapage, elle remplace celle de la session initiale.</p>
REGLES DE VALIDATION : ACQUISITION / CAPITALISATION / COMPENSATION	
Capitalisation	<p>Reprise du cadrage national pour ce qui concerne la capitalisation des UE. auquel s'ajoute la disposition suivante : un bloc de connaissances et de compétences doit avoir la même durée de validité, quelle que soit la formation dans laquelle il est intégré.</p>
Compensation	<p>Reprise du cadrage national (compensation au sein des UE et des BCC) auquel s'ajoute la disposition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- lorsque les licences professionnelles sont semestrialisées : application de la règle de compensation annuelle entre semestre.

Cadrage RDE

Licence professionnelle (3/3)

THEME	REGLES UGA
REDOUBLEMENT	
Redoublement	Le redoublement n'est pas de droit. Les éléments capitalisables porteurs de crédits sont définitivement acquis et donc pris en compte pour le redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.
COMPETENCES TRANSVERSALES	
Compétences numériques	Il est préconisé de faire passer l'examen PIX aux étudiants.

Cadrage RDE Master (1/6)

Règles relatives aux MCCC de master UFR sans CSPM

Règles proposées lors du groupe de travail sur la cohérence globale des RDE et MCCC

THEME	REGLES UGA
STRUCTURATION DE LA FORMATION	
Crédits et coefficients	Si un même enseignement n'a pas la même valeur en crédits, être en mesure de l'expliquer par la charge de travail de l'étudiant
Formations hybrides	Les composantes ont la possibilité de mettre en place des dispositifs présentiels, distantiels, hybrides.

Cadrage RDE Master (2/6)

THEME	REGLES UGA
-------	------------

MODALITES D'EVALUATION

Modalités d'évaluation initiale	<p>Il est préconisé d'introduire une certaine part de contrôle continu sur chaque semestre de master.</p> <p>Il est possible de prévoir une règle de calcul, appelée « règle du max », qui stipule le remplacement de tout ou partie des notes de CC par la note d'ET si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des différentes notes de l'UE. Cette règle peut s'appliquer en session 1 comme en session 2.</p> <p>En ce qui concerne les UE pour lesquelles le règlement des études prévoit le report de la note de CC en session 2, et pour ne pas pénaliser un étudiant qui aurait échoué au contrôle continu (CC), il est conseillé aux équipes pédagogiques d'envisager de modifier le calcul de la note à l'UE en faveur de la note de l'examen terminal (ET). Ceci peut se faire de deux manières différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation du poids de l'ET par rapport à la note de CC (modification des coefficients) ; - remplacement de la note de CC par la note d'ET si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des différentes notes de l'UE (règle du « max »).
Session de rattrapage	<p>Une session de rattrapage est prévue en master.</p> <p>Quelle que soit la note de session 2, elle remplace la note de session 1.</p>

Modification par rapport au document
déposé sur Alfresco

Droit à la seconde chance

L'application du droit à la seconde chance est prévue en master.
Quelle que soit la note de session 2, elle remplace la note de session 1.

Cadrage RDE Master (3/6)

THEME	REGLES UGA
REGLES DE VALIDATION : ACQUISITION / CAPITALISATION / COMPENSATION	
Acquisition	Le master est obtenu lorsque l'étudiant a validé indépendamment le M1 et le M2 (règle figurant sur le RDE uniquement).
Calcul du diplôme	- soit sur la dernière année du cycle, - soit sur le cycle complet
Capitalisation	Reprise du cadrage national licence (les UE et les crédits correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne). Les EC crédités sont capitalisables. A cela s'ajoute la disposition suivante : un bloc de connaissances et de compétences doit avoir la même durée de validité, quelle que soit la formation dans laquelle il est intégré.

Cadrage RDE Master (4/6)

THEME	REGLES UGA
Compensation	<ul style="list-style-type: none">- Il est préconisé de rendre non-compensables les semestres S1, S2 et S3-S4.- Il est préconisé de ne pas compenser les UE stage (stage + mémoire de stage) et / ou mémoire de recherche.- Il est préconisé de rendre non-compensables les UE ayant une place prépondérante dans les formations de master.
Note seuil	Il est préconisé de fixer un seuil de compensation à 7/20 aux UE, EC et matières, selon l'appréciation des responsables de mention.

Cadrage RDE Master (5/6)

THEME	REGLES UGA
Renonciation à la compensation	<p>Il est possible pour l'étudiant de renoncer à la compensation à l'intérieur d'un semestre pour lui permettre d'améliorer ses résultats, en se représentant aux UE non acquises (note < 10/20). La renonciation à la compensation semestrielle entraîne la renonciation à l'obtention du diplôme en 1ère session.</p>

Cadrage RDE Master (6/6)

THEME	REGLES UGA
PROFESSIONNALISATION	
Stage	Au moins 2 mois de stage dans le parcours universitaire de master.
	Veiller à la cohérence entre la durée du stage, son poids dans la formation, et les crédits affectés
COMPETENCES TRANSVERSALES	
Compétences numériques	Il est préconisé de faire passer l'examen PIX aux étudiants.

Modification par rapport au document
déposé sur Alfresco

Thierry KLEIN : Les collègues de la mention de Physique s'inquiètent de la manière dont l'évaluation des compétences devra être faite. Est-ce bien la CSPM qui va définir cela dans son cadrage ?

David DECHENAUD : Tout à fait. Les statuts de l'UGA opèrent un transfert de compétence du vote des RDE et MCC de la CFVU vers les conseils des CSPM. Un certain nombre de règles sont très importantes à l'échelle de l'établissement et il serait incohérent que tout le monde ne les respecte pas. La CFVU évalue la cohérence, mais le fait qu'elle pointe une incohérence n'empêchera pas l'entrée en vigueur du RDE. C'est pourquoi il est important que nous définissions aujourd'hui les règles primordiales permettant d'assurer cette cohérence.

Jean BRETON : Quand aura-t-on le canevas des nouveaux RDE ?

David DECHENAUD : Je travaille avec les CSPM dans la perspective d'établir des RDE qui soient au plus proche de l'ancien cadrage UGA, d'une part car il s'agit de notre mode de travail commun depuis des années, et d'autre part parce qu'il ne paraît pas souhaitable de s'engager dans une modification significative des règles de cadrage dans le contexte de constitution des CSPM.

Jean BRETON : La colonne sur les compétences va néanmoins apporter une assez grande différence par rapport aux versions précédentes.

David DECHENAUD : Dans le contexte que nous traversons, c'est-à-dire le travail dégradé et la nouvelle offre de formation, nous avons indiqué aux équipes pédagogiques qu'elles pouvaient faire remonter des RDE et MCC non écrits en compétences. A l'automne, nous accompagnerons les composantes qui n'ont pas été en mesure de procéder à l'écriture en compétences afin qu'elles puissent indiquer la ou les compétences correspondantes pour chaque UE et les communiquer aux étudiants. Apogée ne permet pas de tenir compte de l'écriture en compétences,

nous attendons donc le prochain outil : Pégase.

Hugo PREVOST : On note une nette différence des droits des étudiants en licence et en master. Le manque de compensation entre les semestres peut être questionné, tout comme la note seuil : pourquoi ne pas laisser à tout le monde la chance d'aller en rattrapage ? Si aucun changement n'est fait, nous nous abstiendrons pour le vote des RDE de master.

David DECHENAUD : Nous pourrions séparer les votes si vous le souhaitez. Je pense que ce changement pour la compensation est à obtenir auprès des CSPM. Aujourd'hui, cette compensation en master est très peu répandue, il me semblerait donc excessif d'annoncer que les RDE seraient incohérents si la compensation n'était pas appliquée dans tous les masters.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Pourrait-on conserver la mention prévoyant une durée de 2 mois pour le stage de master sous forme de préconisation ou d'incitation ?

David DECHENAUD : Tout master doit contenir une initiation à la recherche et une expérience préprofessionnelle. La question est celle de la durée. Pour certains masters, il ne serait pas possible de trouver un stage long. Pour d'autres, un temps très important est consacré à la recherche et au mémoire : ajouter un stage long ne serait pas bénéfique pour l'étudiant.

Laurence VIANES : Il s'agit de disciplines (notamment Lettres et Sciences humaines) pour lesquelles le stage est en général indépendant du mémoire ; il est alors allégé pour pouvoir se dérouler dans diverses institutions. En allonger la durée reviendrait à mettre en concurrence le stage et le mémoire de recherche, et serait contradictoire avec l'objectif des étudiants (ex : préparation à l'agrégation). Faire un stage plus long n'est pas un idéal pour ces formations.

- Délibérations -

Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM

Il est décidé de procéder aux modifications suivantes :

- Licence : afin de tenir compte de l'existence de doubles licences et de licences pluridisciplinaires, préciser que la règle de la compensation entre semestres consécutifs et entre UE au sein d'un semestre est une possibilité et non une obligation
- Master : remplacer la mention « session de rattrapage » par la mention « application du droit à la seconde chance » ; supprimer la règle « au moins 2 mois de stage dans le parcours universitaire de master. »

Le contenu du contrôle de cohérence des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence et Licence professionnelle ainsi que les dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	20
Membres représentés	7
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et

représentés, le contenu du contrôle de cohérence des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence et Licence professionnelle ainsi que les dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM.

Le contenu du contrôle de cohérence des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master ainsi que les dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	20
Membres représentés	7
Nombre de votants	27
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	8

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le contenu du contrôle de cohérence des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master ainsi que les dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
3. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
4. **Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
5. **Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
6. **Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
→ Présenté par David DECHENAUD
7. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
8. **Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
9. **Questions diverses**

Désignation pour la Commission d'attribution des marchés

Désignation d'un·e élu·e de la CFVU (collège A, B, C ou D) pour le **siège vacant**

Elu désigné lors de la CFVU du 14/05/20	Candidats
Alexis FAYOLLE (ne siège plus à la CFVU)	Séverin CONSTANT-MARMILLON

- Délibérations -

Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés

La candidature de Séverin CONSTANT-MARMILLON pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Séverin CONSTANT-MARMILLON en tant que membre de la Commission d'attribution des Marchés .

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

Désignation pour le Conseil du Service des langues

Désignation d'un·e élu·e étudiant·e de la CFVU pour le **siège de titulaire vacant**

Elus étudiants désignés lors de la CFVU du 19/11/20		Candidats
Siège de titulaire	Siège de suppléant	
Emmy MARC	Hugo PREVOST	
Alexis FAYOLLE (ne siège plus à la CFVU)	Yasmine TOUHAMI	Lucie LEMPEREUR

- Délibérations -

Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire

La candidature de Lucie LEMPEREUR pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Lucie LEMPEREUR en tant que membre titulaire du Conseil du Service des Langues .

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 9. Questions diverses**

Désignation pour le Conseil des sports du SUAPS

Désignation d'1 élu·e étudiant·e de la CFVU pour le **siège de titulaire vacant**

Désignation de 2 élu·es étudiant·es de la CFVU pour les **sièges de suppléants vacants**

Elus étudiants désignés lors de la CFVU du 20/02/20		Candidats
Siège de titulaire	Siège de suppléant	
Mathis MORIN	Emmy MARC	
Marie FERNANDEZ (ne siège plus à la CFVU)	Benjamin PELLIEUX ABRAM	Thibault RUCHON
Gregor DAVID	Elise PAUCOD (ne siège plus à la CFVU)	
Martin COSTE-CLEMENT	Alexis FAYOLLE (ne siège plus à la CFVU)	Yasmine TOUHAMI

- Délibérations -

Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)

Les candidatures pour siéger au Conseil des sports du SUAPS sont soumises au vote : Thibault RUCHON pour le siège de titulaire ; Yasmine TOUHAMI pour le siège de suppléante avec pour titulaire Martin COSTE-CLEMENT.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les désignations de Thibault RUCHON en tant que membre titulaire du Conseil des sports du SUAPS, et de Yasmine TOUHAMI en tant que membre suppléante ayant pour titulaire Martin COSTE-CLEMENT.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

Le Vice-président Formation et Vie étudiante indique que la CGT souhaite avoir des précisions concernant la baisse du nombre d'heures pour les composantes dans le cadre des nouvelles maquettes :

- avoir confirmation des consignes de baisse de 6 à 8 % ;
- savoir si ces consignes sont les mêmes pour toutes les composantes et, si ce n'est pas le cas, connaître les critères qui déterminent le taux ;
- connaître l'année de référence.

Le Vice-président indique que la cible de réduction d'heures a été notifiée à chaque composante à la suite des dialogues qui ont eu lieu de l'automne à la fin de l'année 2020. La cible est différente selon les composantes ; les critères appliqués sont le taux de couverture (nombre d'heures rapporté au potentiel d'enseignement) et le nombre d'heures rapporté au nombre d'étudiants de la composante. Cette question a été discutée avec les administrateurs de l'UGA ; le Président reste à la disposition des organisations syndicales pour avoir un échange à ce sujet.

La CGT rappelle que le Président a indiqué qu'une baisse du nombre d'heures n'impliquait pas forcément une baisse de la qualité des formations, et demande si :

- cela correspond à la position officielle de la Présidence ;
- le souci de ne pas voir baisser la qualité des formations est une condition pour l'application de ces baisses.

Le Vice-président indique qu'il est possible pour les composantes de baisser le volume horaire de leur carte de formation sans dégrader la qualité de leur offre de formation. Partant du constat que cette offre avait augmenté au cours de la précédente accréditation – souvent de manière significative, il est demandé de veiller à baisser le nombre d'heures sans dégrader qualitativement la carte de formation, à volume d'étudiants constant. Si le nombre d'étudiants est en augmentation, la cible est revue. La baisse est calculée en fonction d'une moyenne de la carte de formation sur plusieurs années (3 ou 4 années).

La CGT demande s'il est légal et acceptable, d'un point de vue académique et pédagogique, de transformer des heures CM en heures TD à contenu équivalent pour exercer les baisses d'heures.

Le Vice-président répond que cela n'est pas possible, sauf si des activités de type TD ont été rémunérées en heures CM jusqu'ici. La dégradation du paiement d'un CM vers un TD n'est pas une solution acceptable, que ce soit pédagogiquement, académiquement, ou juridiquement, si le format de l'enseignement est inchangé.

Toujours pour exercer ces baisses d'heures, la CGT demande s'il serait possible d'avoir dans les cartes de formation des heures maquettes qui ne seraient pas payées, pas encadrées et sans contrôle d'assiduité.

Le Vice-président répond que toute heure qui est dans la maquette doit être payée à l'enseignant qui la réalise et sera comptabilisée. Il n'est pas question d'avoir des heures qu'on ne paiera pas, qui seront réalisées sans donner lieu à rémunération, car ce n'est évidemment pas la demande que formule l'université.

Gwenaël DELAVAL : Je trouve étonnant d'affirmer qu'il est possible de baisser le volume horaire global de chaque composante de 6 à 8 % sans dégrader la qualité des formations. Je vous remercie pour les deux dernières réponses très claires et demande de faire passer ces informations aux composantes qui essaient de faire appliquer ces leviers d'action (la Faculté d'Économie notamment).

David DECHENAUD : Un certain nombre de mutualisations de formations sont possibles. Dans certaines composantes, il existe des formations ou des options avec un nombre d'étudiants extrêmement faible. Nous avons été amenés à examiner en CFVU le nombre de places vacantes en master. Nos cartes de formation ne sont pas toujours calibrées par rapport à nos ambitions et à notre attractivité. Nous avons indiqué aux composantes que si l'une d'entre elles était amenée à dégrader qualitati-

vement sa carte de formation pour atteindre la cible, il faudrait qu'elle soit accompagnée par la Présidence pour trouver une solution alternative. Nous pouvons rappeler aux composantes ces directions possibles.

Hugo PREVOST : Les UFR vont baisser la durée de chaque TD. Si certaines composantes effectuaient une baisse bien au-delà de ce qui est demandé, y aurait-il une réflexion de la CFVU et de la Présidence ? Pourrait-on leur enjoindre de ne pas procéder à une grande diminution qui dégraderait la qualité du diplôme ?

David DECHENAUD : Nous devons être vigilants quant au respect du processus démocratique dans lequel se construit une carte de formation et se décide l'ouverture ou la fermeture d'un cours ou d'une UE. Je ne me sens pas investi d'une mission consistant à recadrer un conseil de composante ou un directeur de composante pour lui indiquer que la manière dont il gère sa composante n'est pas adaptée. En revanche, il ne serait pas acceptable qu'une composante utilise l'exigence de baisse de 6 à 8 % pour réaliser une réduction de carte plus importante. Si une composante souhaite faire une réduction plus importante, elle doit l'assumer politiquement sans la confondre avec les exigences de la Présidence et des administrateurs.

La séance est levée à 19h10.

Annexes

- 1 – Relevés de décisions des 21 janvier et 11 février 2021
 - 2a – Création DU Créativité pour la formation
 - 2b – Enseignements
 - 2c – Annexe financière
- 3 – Calendrier pédagogique
- 4 – Cohérence globale des RDE/MCC et dispositions complémentaires (modifications votées comprises)
 - 5 – Commission d'attribution des marchés
 - 6 – Conseil du SDL
 - 7 – Conseil des sports du SUAPS

ANNEXE 1

Les relevés de décisions des 21 janvier et 11 février 2021 sont disponibles sur le site intranet

ANNEXES 2

Année universitaire concernée : 2021-22

Date de la demande 07/01/21

Composante : IUT2

Responsable pédagogique : Valérie Chanal – Professeur des Universités IAE Grenoble

Référent administratif : Marielle Thievenaz

Domaine de la formation : SHS

Intitulé de la formation : Créativité pour la formation

Type de formation : DU DIU

Etablissement(s) partenaire(s) :

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale :

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 16

Date validation en Conseil de composante :

IUT2 : 14 décembre 2020

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

- **Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)**

L'IUT2 (et à terme l'EUT) propose de créer un DU issu de l'ingénierie pédagogique développée depuis 2012 dans le cadre du programme IDEFI « Promising » sur la créativité appliquée à la formation et à l'enseignement.

Former à la créativité pour transformer les enseignements et les formations

Le DU « Créativité pour la formation » est en effet issu de l'IDEFI Promising et sera porté par l'IUT2 puis par l'EUT. En 2012, les IDEFI, Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes, ont été lancées dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Par cet appel à projets doté de 180 millions d'euros, dont la gestion opérationnelle a été confiée à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), l'Etat souhaitait soutenir, dans le domaine de la formation, un nombre limité d'initiatives ambitieuses et innovantes, à la hauteur des standards internationaux.

36 IDEFI, portés par tous types d'établissements d'enseignement supérieur français, universités et écoles, ont été retenues pour leur ampleur, leur caractère stratégique, transformant et novateur, le degré de mobilisation des acteurs et de leurs partenaires, leur ambition en matière de réussite des étudiants et leur capacité de pérennisation.

Les IDEFI avaient pour mission de préfigurer les futures formations universitaires de l'enseignement supérieur français et promouvoir de nouvelles démarches pédagogiques et de nouveaux contenus. Au terme de ces initiatives, sont attendues aujourd'hui des formations innovantes pérennes.

La création d'un DU dans la continuité d'une expérience de formation continue en créativité

L'IDEFI Promising est l'une de ces initiatives innovantes qui s'est développée autour d'un axe original : la créativité appliquée à la pédagogie. Cet axe est renforcé par des démarches d'apprentissage par le faire (learning-by-doing) et s'inscrit dans une posture transdisciplinaire. Aujourd'hui, l'IUT2 (et à terme l'EUT) souhaite valoriser l'expérience acquise dans le programme Promising dans le domaine de la formation continue en ouvrant le présent DU « Créativité pour la formation » pour répondre à une demande des enseignants et des professionnels de la formation d'enrichir leurs méthodes et compétences grâce aux démarches de créativité.

Ce diplôme prend appui sur le socle de formation continue en créativité mis en œuvre au cours des 8 années de développement de l'IDEFI. Promising a en effet mis en place un catalogue de formation complet en créativité à destination des enseignants de l'UGA et de l'USMB (avec une offre de 10 à 12 modules selon les années) et a attiré quelque 150 enseignants. Cette communauté d'enseignants formés est actuellement très active au sein de l'UGA et de l'USMB et multiplie les initiatives de transformation des enseignements. Ces initiatives sont renforcées par un appel à projets annuel qui a permis l'émergence de dispositifs innovants, comme, par exemple, des outils pédagogiques sous forme de boîte à outils en créativité, un séminaire PPP créatif (Projet Personnel et Professionnel) avec création d'une malette destinée aux organisateurs et animateurs d'ateliers...

Cette communauté est également devenue une communauté de pratiques grâce à des sessions de partage régulières, maintenus en 2020 durant les confinements sous la forme de sessions interactives en distanciel.

Ces actions de formation continue de l'IDEFI ont été accompagnées d'une transformation de la formation initiale avec l'accompagnement d'UE innovantes au sein du Master Management de l'Innovation de l'IAE Grenoble et de la licence SHA (UFR ARSH), la conception de modules originaux au sein du label Design de Services (Sciences-Po Grenoble) ainsi que la mise en place d'une École Éphémère du Design mixant les étudiants de plusieurs composantes.

Parallèlement, une École d'Hiver en Management de la Créativité a été créée à destination d'un public extérieur d'entreprises, de collectivités, d'associations et d'universités internationales.

Toutes ces initiatives ont renforcé les capacités de Promising à proposer un parcours diplômant en créativité permettant de renforcer les compétences des équipes pédagogiques et de tout formateur souhaitant innover dans leurs dispositifs.

Avec ce DU, la motivation de l'IUT2 (et à terme, de l'EUT) est de former enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur pour accompagner la transition vers des pédagogies plus actives et plus créatives.

Former les enseignants et les formateurs à la créativité

Durant les huit années d'expérimentation du programme, les nombreuses candidatures présentées pour chaque module de formation en créativité a démontrée une demande régulière de pédagogies créatives, interactives et collaboratives au sein de l'enseignement supérieur.

Pour répondre à cette demande, le présent DU vise donc à former les équipes pédagogiques, les enseignants et les professionnels de la formation aux démarches créatives appliquées à la formation...

- pour contribuer au développement de compétences transversales chez les étudiants : créativité, communication, collaboration, pensée critique.
- pour animer de nouveaux dispositifs transversaux : fablabs, learning labs, projets entrepreneuriat étudiant, hackathons, etc.
- pour enrichir les pratiques pédagogiques : challenges créatifs, projets tutorés, exploration créative de problèmes complexes, etc.
- pour adapter les postures d'enseignement à l'animation de groupes en mode projet : gérer l'énergie et la motivation des étudiants sur la durée, adapter les temps et les espaces pédagogiques etc.

- Positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)

Au niveau local, la présente offre de DU « Créativité pour la formation » se différencie des formations en créativité en proposant un parcours complet d'acquisition des compétences de conception et d'animation en créativité. Les formations locales, surtout proposées par des consultants du secteur privé ou associatif, sont plutôt conçues « à la carte » sur demande de commanditaires que comme des parcours pédagogiques de formation de formateurs. Elles visent davantage l'efficacité ponctuelle des méthodes plutôt que l'acquisition de compétences. Les intervenants du DU « Créativité pour la formation » sont, au contraire, des enseignants et enseignants-chercheurs orientés sur la pédagogie, l'acquisition de compétences et l'autonomisation des apprenants.

Au niveau national, la démarche du DU « Créativité pour la formation » est inédite dans le domaine de la formation continue car elle est le résultat d'une transposition originale de différentes démarches de créativité au contexte universitaire (Creative, Problem Solving, Design Thinking, etc.). En effet, les méthodes de créativité ont été réactualisées par une communauté d'enseignants issues de toutes les disciplines (ALL – DEG – SHS – STS) et repensées pour être accessibles aux étudiants de tous les niveaux.

En cela, l'offre de formation de Promising se veut issue des enseignants eux-mêmes, à partir de leurs besoins et de leurs problématiques concrètes d'enseignement. Elle diffère des formations en créativité disciplinaires comme, par exemple, celles des Ecoles d'Art. Elles se distinguent également des formations destinées aux entreprises et aux collectivités telles que, par exemple, le certificat de spécialisation « Animation de la créativité dans les entreprises et les collectivités », proposé par Le Cnam en collaboration avec l'association Créa-Université.

Le DU complète des formations plus générales intégrant les démarches créatives, telles que celles de la Fondation Michel Serres (Institut Michel-Serre), de HEMiSF4iRE (Design School des Facultés de l'Université Catholique de Lille), de Yncréa Hauts-de-France (Lille) ou encore celles d'associations et collectifs d'indépendants telles que Créa-France, IRIS (Paris), Codesign.it (Paris).

Utilisation des espaces pédagogiques créatifs de la MaCI

Sur le modèle des Design Factories présentes dans le monde (Stanford University aux Etats-Unis, Aalto University en Finlande, etc.) des espaces créatifs ont été conçus à la Maison de la Création et de l'Innovation (MaCI) en collaboration avec Promising pour faciliter les enseignements créatifs, le changement de postures et le passage rapide d'un travail en autonomie à un travail en groupe collaboratif.

Le DU disposera de ces espaces pour proposer aux apprenants une expérience inédite d'apprentissage et valoriser l'usage de ces salles.

- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

Le DU « Créativité pour la formation » vise à apporter un complément de formation aux professionnels qui travaillent dans l'enseignement supérieur qu'ils soient enseignants ou professionnels de la formation. Cette formation prépare à deux types d'activités professionnelles déclinées autour de deux blocs de compétences correspondant aux deux savoir-faire majeurs en matière de créativité appliquée à la pédagogie :

1. Apprendre à concevoir un enseignement sous forme d'atelier créatif
2. Apprendre la posture du facilitateur en créativité

- Le public visé :

Le public visé est large, avec en priorité les enseignants de l'UGA, de l'INP et des IUT :

- Enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur francophone, public et privé quel que soit leur statut,
- Responsables de départements de formation ou d'équipes pédagogiques, de learning labs, fablabs, services d'innovation pédagogique quel que soit leur statut,
- Professionnels de la formation pour adulte, quel que soit leur statut,
- Consultants en créativité, innovation, conduite du changement, quel que soit leur statut.

- Débouchés professionnels (exemples)

Le DU apporte des compétences à des professionnels issus de métiers déjà existants : enseignants de l'enseignement supérieur, enseignants-chercheurs, formateurs pour adultes, animateurs de learning labs/fab labs.

Le DU forme à la conception et à l'animation de cours, ateliers ou formations en créativité. Il vise à enrichir le métier d'enseignant et de formateur avec de nouvelles postures, des approches et méthodes de créativité et de design.

Exemples :

- Un enseignant souhaitant faire travailler ses étudiants sur un problème complexe réel pour un commanditaire extérieur sera en mesure de mobiliser les méthodes créatives pour fournir des résultats originaux sous forme de prototypes.
- Un enseignant travaillant avec ses étudiants en mode projet sera mieux outillé pour concevoir et animer les différentes phases de son projet et mettre les étudiants en mode collaboratif.

- Un enseignant qui souhaite davantage impliquer ses étudiants jugés trop passifs pourra adopter différentes postures pour mettre ses étudiants davantage en action et les impliquer sur les sujets étudiés de manière créative.

2. Contenus et organisation de la formation

2.1. Contenu de la formation

Les enseignements suivis par le stagiaire du DU sont répartis en 2 blocs de compétences pour un volume horaire total de 100 heures (ce qui correspond à un total d'heures enseignants au réel de 162 heures en comptant l'organisation des jurys et l'encadrement pédagogique)

Cf. l'annexe du tableau des enseignements.

- 76 heures en présentiel (4 sessions de 2,5 à 3 jours en janvier, avril, mai, juin + une demi-journée d'évaluation devant jury)
- 24 heures à distance (12 séances de 2 heures entre janvier et juillet + 2 heures d'évaluation en distanciel)

Bloc 1 : Apprendre à concevoir un enseignement sous forme d'atelier créatif (45 h)	Modalité
Apprendre à mobiliser la méthode « Creative Problem Solving »	présentiel
Prise de recul et ancrage théorique sur la créativité appliquée à l'enseignement	distanciel
Exercice de divergence en groupe sur le projet personnel d'atelier créatif	distanciel
Approfondissement : transformer les problèmes complexes en défis créatifs	distanciel
Approfondissement : faire émerger et transformer les idées créatives	distanciel
Approfondissement : prototyper et implémenter les solutions créatives	distanciel
La pensée design appliquée à l'enseignement	présentiel
Approfondissement : la pensée design appliquée	distanciel
Conception du projet personnel d'atelier créatif	distanciel
Présentation du projet personnel d'atelier créatif	présentiel

Bloc 2 : Apprendre la posture d'animateur-facilitateur en créativité (47h)	Modalité
Apprendre à créer un climat créatif dans un groupe	distanciel
Apprendre à utiliser les profils créatifs Foursight	présentiel
Adopter la posture de la facilitation en créativité	présentiel
Enrichir le mode projet grâce à la pensée design	présentiel
Appliquer les techniques de facilitation créative à un atelier projet	présentiel

Identifier et évaluer les compétences créatives de l'apprenant	distanciel
Approfondissement : postures et outils avancés de la facilitation	présentiel
Réflexivité sur le changement de posture de l'enseignant	distanciel

Evaluation (8 h)	
Suivi personnalisé du projet personnel de transformation pédagogique	distanciel
Relecture des dossiers et publications par l'enseignant	distanciel
Présentation au jury et au groupe des projets d'ateliers créatifs	présentiel

2.2 La période de formation

À compter de la rentrée 2021/2022, la formation se déroule sur le deuxième semestre universitaire de janvier à juillet.

Les enseignements en présentiel se dérouleront à la Maison de la Création et de l'Innovation sur le campus de Saint-Martin-d'Hères (339 avenue Centrale, 38400 Saint Martin d'Hères).

Les enseignements en distanciel se dérouleront en visio-conférence avec les apprenants.

Durée de la formation : 7 mois (un semestre de janvier à la 3^{ème} semaine de juillet)

Volume horaire total : 100 heures

Période d'inscription : janvier (avec confirmation des candidatures en décembre)

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : OUI (2^{ème} semestre)

STAGES:

Oui x Non

Conditions d'accès

Le DU vient compléter une formation ou une expérience professionnelle. Les candidats éligibles à la formation doivent déjà avoir une formation ou une expérience dans le domaine de l'accompagnement ou de la formation.

Ainsi les candidats au DU pourront être titulaires d'un :

- doctorat, master (ou niveau équivalent)
- toute discipline
- ou d'une expérience dans le domaine de la formation, de l'accompagnement, de la créativité/activité artistique

Profils recherchés :

- Enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur ou secondaire, public et privé,

- Responsables de départements de formation ou d'équipes pédagogiques, de learning labs, fablabs, services d'innovation pédagogique,
- Professionnels de la formation pour adulte,
- Consultants et facilitateurs en créativité, innovation, conduite du changement,
- Demandeurs d'emploi issus de ces métiers.

Statut : pas de statut spécifique demandé

Conditions d'admission : sélection sur dossier (un CV, une lettre de motivation).

Une commission se réunira pour sélectionner les candidatures.

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat : NON

Internationalisation de la formation : NON

La DGD RTI devra-t-elle être associée : NON

Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdvfu_annexe_fin_creation_DUDIU_201901)

Tarifs Formation initiale : NON

Tarifs Formation continue :

Tarification du DU « Créativité pour la formation » (formation continue)

	2 blocs de compétences	1 bloc de compétences
Tarif 100%	2 300 €	1 150 €
Tarif exonéré 30% (public UGA)	1 600 €	800 €
Tarif exonéré 50%	1 150 €	575 €

Pour chaque bloc de compétences, suivi par le candidat, de manière isolée, sans objectif de valider le DU, une attestation de formation et/ou de compétences sera délivrée.

Précision : La formation continue de l'IUT2 sera déchargée en grande partie de la gestion des dossiers de candidatures et du suivi pédagogique qui seront assurés par Promising.

CPF (Compte personnel de formation)

Le DU sera éligible au CPF dès lors que le DU sera inscrit au Répertoire spécifique de France Compétences. Les démarches à cet effet sont en cours.

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /
NOM : PRENOM :

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif définitif : ~~Oui~~ Non

	DU - Créativité pour la formation	Modalités	Total heures stagiaire	Total heures enseignement/encadrement
	Bloc 1 : Apprendre à concevoir un enseignement sous forme d'atelier créatif			
CM	Apprendre à mobiliser la méthode « Creative Problem Solving »	présentiel	14	14
TD	Prise de recul et ancrage théorique sur la créativité appliquée à l'enseignement	distantiel	2	2
TD	Exercice de divergence en groupe sur le projet personnel d'atelier créatif	distantiel	2	2
TD	Approfondissement : transformer les problèmes complexes en défis créatifs	distantiel	2	2
TD	Approfondissement : faire émerger et transformer les idées créatives	distantiel	2	2
TD	Approfondissement : prototyper et implémenter les solutions créatives	distantiel	2	2
CM	La pensée design appliquée à l'enseignement	présentiel	14	14
TD	Approfondissement : la pensée design	distantiel	2	2
TD	Conception du projet personnel d'atelier créatif	distantiel	2	2
CM	Présentation du projet personnel d'atelier créatif	présentiel	3	3
		Sous-total bloc 1	45	45
	Bloc 2 : Apprendre la posture du facilitateur en créativité			
TD	Apprendre à créer un climat créatif dans un groupe	distantiel	2	2
TD	Apprendre à utiliser les profils créatifs Foursight	présentiel	3	3
CM	Adopter la posture de la facilitation en créativité	présentiel	3	3
CM	Enrichir le mode projet grâce à la pensée design	présentiel	14	14
CM	Appliquer les techniques de facilitation créative à un atelier projet	présentiel	7	7
TD	Identifier et évaluer les compétences créatives de l'apprenant	distantiel	2	2
CM	Approfondissement : postures et outils avancés de la facilitation (image, objet, dessin, rôle des espaces)	présentiel	14	14
TD	Réflexivité sur le changement de posture de l'enseignant avec la créativité	distantiel	2	2
		Sous-total bloc 2	47	47
	Evaluation et encadrement			
TD	Suivi dossier final (comprend coaching et évaluation du dossier)	distantiel	1	16
TD	Présentation au groupe des projets d'ateliers créatifs (jury)	distantiel	2	6
TD	Présentation au groupe des projets d'ateliers créatifs (jury)	présentiel	4	12
TD	Relecture des publications par l'enseignant	distantiel	1	16
TD	Responsabilité pédagogique			20
		Sous-total	8	70
		TOTAL heures	100	162

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniquement FC)				
	Nombre stagiaire fc (tarif extérieur)	5	Tarif fc	2 300 €
DU "Créativité pour la formation"	Nombre stagiaire tarif exonéré 30% (personnel UGA)	9	Tarif exo 30%	1 610 €
	Nombre stagiaire tarif exonéré 50%	2	Tarif exo 50%	1 150 €
	Nbre stagiaires total	16	Seuil nbre stagiaire	16
			Coût horaire	23 €
	Nombre d'heures étudiants	100		
Colonne1	Colonne22	Colonne3	Colonne5	Colonne6
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL				28 290 €
COÛTS COMPOSANTES				
COÛTS Enseignement Heures de formation		Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total
	Heures TP (= 0,66*TD)		129 €	0 €
	Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)		196 €	0 €
	Heures CM/TD (=TD*1,25)		245 €	0 €
	Heures CM (=TD*1,5)		294 €	0 €
	Heures TD Pondérées (EC-EA)		226 €	0 €
	Heure TD Enseignant (HC)	27	43 €	1 174 €
	Heure TD vacataire		59 €	0 €
	Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire	73	73 €	5 365 €
	Autres (bénévolat)		0 €	0 €
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT				
Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat				
	Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)		55 €	0 €
	Heure TD Enseignant (HC)	62	43 €	2 695 €
	Heure TD vacataire		59 €	0 €
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		162		9 233 €
COÛTS SPECIFIQUES hors DFCA				
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)				
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)				
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)				1 000 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)				1 000 €
- Frais fonctionnement composante : espaces pédagogiques à la MaCI				900 €
- Frais personnel composante : frais personnel Promising*				11 950 €
- Autres frais spécifiques : matériel pédagogique				2 000 €
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES				16 850 €
I - TOTAL COÛTS COMPOSANTES				26 083 €
II - TOTAL COÛTS DFCA				5% 1 415 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS DFCA (II)				27 498 €
MARGE	(doit être > 0)		2,80%	792 €
* Ce montant correspond à 15% des salaires du personnel Promising engagé sur le DU (responsable formation en créativité et assistante scolarité)				

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	5 500 €
dont coûts directs	5 217 €
dont coûts DFCA	283 €
Coût complets de l'heure de formation	55,00 €
Marge sur coûts directs	441 €
en % du tarif de vente	27,4%
Marge sur coûts complets	50 €
en % du tarif de vente	2,2%
Nombre minimum de stagiaires	12

ANNEXE 3

PROJET DE CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021/2022
Proposition soumise à l'approbation de la CFVU le 18/03/2021 (puis à l'approbation du CT et du CA)

SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DECEMBRE 2021	JANVIER 2022	FEVRIER 2022	MARS 2022	AVRIL 2022	MAI 2022	JUIN 2022	JUILLET 2022
lundi 30-août	vendredi 1	lundi 1 Toussaint	mercredi 1	samedi 1 Jour de l'an	mardi 1	mardi 1	vendredi 1	dimanche 1 Fête travail	mercredi 1	vendredi 1
mardi 31-août	samedi 2	mardi 2	jeudi 2 12	dimanche 2	mercredi 2	mercredi 2 6	samedi 2	lundi 2	jeudi 2	samedi 2
mercredi 1	dimanche 3	mercredi 3	vendredi 3	lundi 3	jeudi 3	jeudi 3 Forum LP M	dimanche 3	mardi 3	vendredi 3	dimanche 3
jeudi 2	lundi 4	jeudi 4	samedi 4	mardi 4	vendredi 4	vendredi 4	lundi 4	mercredi 4	samedi 4	lundi 4
vendredi 3	mardi 5	vendredi 5	dimanche 5	mercredi 5	samedi 5	samedi 5	mardi 5	jeudi 5	dimanche 5	mardi 5
samedi 4	mercredi 6	samedi 6	lundi 6	jeudi 6	dimanche 6	dimanche 6	mercredi 6	vendredi 6	lundi 6 Pentecôte	mercredi 6
dimanche 5	jeudi 7	dimanche 7	mardi 7	vendredi 7	lundi 7	lundi 7	jeudi 7	samedi 7	mardi 7	jeudi 7
lundi 6	vendredi 8	lundi 8	mercredi 8	samedi 8	mardi 8	mardi 8	vendredi 8	dimanche 8 Vict 1945	mercredi 8	vendredi 8
mardi 7	samedi 9	mardi 9	jeudi 9	dimanche 9	mercredi 9	mercredi 9	samedi 9	lundi 9	jeudi 9	samedi 9
mercredi 8	dimanche 10	mercredi 10	vendredi 10	lundi 10	jeudi 10	jeudi 10	dimanche 10	mardi 10	vendredi 10	dimanche 10
jeudi 9	lundi 11	jeudi 11 Armistice	samedi 11	mardi 11	vendredi 11	vendredi 11	lundi 11	mercredi 11	samedi 11	lundi 11
vendredi 10	mardi 12	vendredi 12	dimanche 12	mercredi 12	samedi 12	samedi 12	mardi 12	jeudi 12	dimanche 12	mardi 12
samedi 11	mercredi 13	samedi 13	lundi 13	jeudi 13	dimanche 13	dimanche 13	mercredi 13	vendredi 13	lundi 13	mercredi 13
dimanche 12	jeudi 14	dimanche 14	mardi 14	vendredi 14	lundi 14	lundi 14	jeudi 14	samedi 14	mardi 14	jeudi 14 Fête nat.
lundi 13	vendredi 15	lundi 15	mercredi 15	samedi 15	mardi 15	mardi 15	vendredi 15	dimanche 15	mercredi 15	vendredi 15
mardi 14	samedi 16	mardi 16	jeudi 16	dimanche 16	mercredi 16	mercredi 16	samedi 16	lundi 16	jeudi 16	samedi 16
mercredi 15	dimanche 17	mercredi 17	vendredi 17	lundi 17	jeudi 17	jeudi 17	dimanche 17	mardi 17	vendredi 17	dimanche 17
jeudi 16	lundi 18	jeudi 18	samedi 18	mardi 18	vendredi 18	vendredi 18	lundi 18 Pâques	mercredi 18	samedi 18	lundi 18
vendredi 17	mardi 19	vendredi 19	dimanche 19	mercredi 19	samedi 19	samedi 19	mardi 19	jeudi 19	dimanche 19	mardi 19
samedi 18	mercredi 20	samedi 20	lundi 20	jeudi 20	dimanche 20	dimanche 20	mercredi 20	vendredi 20	lundi 20	mercredi 20
dimanche 19	jeudi 21	dimanche 21	mardi 21	vendredi 21	lundi 21	lundi 21	jeudi 21	samedi 21	mardi 21	jeudi 21
lundi 20	vendredi 22	lundi 22	mercredi 22	samedi 22	mardi 22	mardi 22	vendredi 22	dimanche 22	mercredi 22	vendredi 22
mardi 21	samedi 23	mardi 23	jeudi 23	dimanche 23	mercredi 23	mercredi 23	samedi 23	lundi 23	jeudi 23	samedi 23
mercredi 22	dimanche 24	mercredi 24	vendredi 24	lundi 24	jeudi 24	jeudi 24	dimanche 24	mardi 24	vendredi 24	dimanche 24
jeudi 23	lundi 25	jeudi 25	samedi 25 Noël	mardi 25 JDL	vendredi 25	vendredi 25	lundi 25	mercredi 25	samedi 25	lundi 25
vendredi 24	mardi 26	vendredi 26	dimanche 26	mercredi 26	samedi 26	samedi 26	mardi 26	jeudi 26 Ascension	dimanche 26	mardi 26
samedi 25	mercredi 27	samedi 27	lundi 27	jeudi 27	dimanche 27	dimanche 27	mercredi 27	vendredi 27	lundi 27	mercredi 27
dimanche 26	jeudi 28	dimanche 28	mardi 28	vendredi 28	lundi 28	lundi 28	jeudi 28	samedi 28	mardi 28	jeudi 28
lundi 27	vendredi 29	lundi 29	mercredi 29	samedi 29		mardi 29	vendredi 29	dimanche 29	mercredi 29	vendredi 29
mardi 28	samedi 30	mardi 30	jeudi 30	dimanche 30		mercredi 30	samedi 30	lundi 30	jeudi 30	samedi 30
mercredi 29	dimanche 31		vendredi 31	lundi 31		jeudi 31		mardi 31		dimanche 31
jeudi 30										

Ce calendrier concerne les formations accréditées

LEGENDE DES CODES COULEUR :

 Semaine d'accueil des L1
Forum ETC / Je t'explique

Du lundi 30 août au vendredi 3 septembre 2021 (Forum des associations + Forum ETC : Je t'explique)

 Date limite conseillée de publication des résultats

 JDL
Forum Licence pro. Master

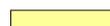
Le mardi 25 janvier 2022
Le jeudi 3 mars 2022

 Semaines projets :

Semaines communes pour faciliter la mise en œuvre de projets (transversaux) :
NB : il ne s'agit pas de semaines banalisées. Ces deux semaines communes sont un outil pour aider les composantes et les équipes pédagogiques qui le souhaitent à mettre en œuvre leurs projets pédagogiques transversaux (inter-département, inter-composantes) ou des projets pédagogiques qui nécessitent que les enseignements se fassent sur un agenda plus regroupé (pédagogie par projets, challenges, déplacements sur le terrain, etc.)

 1er SEMESTRE :

Les cours peuvent commencer à partir de la semaine du 30 août 2021. Ils se terminent au plus tard le 11 décembre 2021.
Les formations du secteur Santé débutent à la date arrêtée par les Facultés de Médecine et de Pharmacie
Il est composé de 13 semaines permettant d'organiser les enseignements, les contrôles continus et des examens terminaux la semaine 13 le cas échéant (ou la semaine du 14 décembre si les examens ont lieu après les vacances).

 2e SEMESTRE :

Les cours peuvent commencer à partir de la semaine du 17 janvier 2022, une fois les examens du 1er semestre terminés. Ils se terminent au plus tard le 30 avril 2022.
Il est composé de 13 semaines permettant d'organiser les enseignements, les contrôles continus et des examens terminaux la semaine 13 le cas échéant.

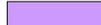
 EXAMENS OU DÉBUT D'EXAMENS :

1ère session du 1er semestre : à partir du lundi 13 décembre 2021 et jusqu'au samedi 15 janvier 2022 midi, après l'interruption pédagogique de décembre
1ère session du 2nd semestre : à partir du lundi 2 mai 2022 et jusqu'au samedi 21 mai 2022 midi.
2ème session (des 1er et 2nd semestres) : à partir du mardi 7 juin 2022 et jusqu'au samedi 25 juin 2022 midi

 INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES :

TOUSSAINT : du samedi 30 octobre au lundi 8 novembre 2021 matin - les formations organisées en alternance peuvent déroger à cette règle.
NOEL : du samedi 18 décembre 2021 midi au lundi 3 janvier 2022 matin
HIVER : du samedi 19 février 2022 midi au lundi 28 février 2022 matin - les formations organisées en alternance peuvent déroger à cette règle.
PRINTEMPS : du samedi 16 avril 2022 midi au lundi 25 avril 2022 matin

 JOURS FÉRIÉS

 FERMETURE ÉVENTUELLE DE L'ÉTABLISSEMENT

ANNEXE 4

TABLEAU RECAPITULATIF DU CADRAGE RELATIF AUX REGLEMENTS DES ETUDES DES LICENCES

Règles relatives aux MCCC de licence UFR sans CSPM

Règles proposées par le groupe de travail sur la cohérence globale des RDE et MCCC

THEME	REGLES UGA
STRUCTURATION DE LA FORMATION	
Crédits et coefficients	Si un même enseignement n'a pas la même valeur en crédits, être en mesure de l'expliquer par la charge de travail de l'étudiant
Formations hybrides	Les composantes ont la possibilité de mettre en place des dispositifs présentiels, distantiels, hybrides.

THEME	REGLES UGA
-------	------------

MODALITES D'EVALUATION

<p>Modalités d'évaluation initiale</p>	<p>Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation terminale (ET), - Évaluation continue et évaluation terminale (ECET), - Évaluation continue intégrale (ECI). <p>Le calcul de la moyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'ECI : porte sur deux évaluations au minimum, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50% de la note finale. Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », permettant de ne conserver pour le calcul de la moyenne de l'UE qu'un nombre de meilleures notes précisé dans le règlement des études. - de l'ECET : porte sur deux évaluations continues au minimum (aucune ne pouvant compter pour plus de 50% de la moyenne des évaluations continues), plus une évaluation terminale. La moyenne des notes d'évaluation continue ne peut compter pour plus de 60% de la note finale. Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », qui stipule le remplacement de tout ou partie des notes d'évaluation continue par la note d'évaluation terminale si celle-ci est supérieure à la moyenne pondérée des notes des évaluations continues de l'UE.
---	--

en rouge, extraits
du cadrage
national

THEME	REGLES UGA
REGLES DE VALIDATION : ACQUISITION / CAPITALISATION / COMPENSATION	
Acquisition	Reprise du cadrage national avec ajout de la précision suivante : l'obtention du diplôme emporte la validation de l'ensemble des blocs de connaissances et compétences
Calcul du diplôme	<ul style="list-style-type: none"> - soit sur la dernière année du cycle, - soit sur le cycle complet
Capitalisation	Reprise du cadrage national auquel s'ajoute la disposition suivante : un bloc de connaissances et de compétences doit avoir la même durée de validité, quelle que soit la formation dans laquelle il est intégré.
Compensation	Reprise du cadrage national auquel s'ajoutent les dispositions suivantes : la compensation peut s'effectuer aussi entre les semestres consécutifs (S1 et S2, S3 et S4, S5 et S6) et entre UE au sein d'un semestre.

THEME	REGLES UGA
	Les règles de compensation doivent être identiques au sein d'une mention pour tous les parcours
Renonciation à la compensation	<p>Il est possible pour l'étudiant de renoncer à la compensation au sein d'un bloc de connaissances et de compétences ou d'un semestre pour lui permettre d'améliorer ses résultats, en se représentant aux UE non acquises (note < 10/20).</p> <p>La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention du diplôme en session 1.</p>
REDOUBLEMENT	
Redoublement	<p>Le redoublement est de droit sous réserve du respect du calendrier et des modalités d'inscription.</p> <p>Les semestres, les blocs de connaissances et de compétences, les UE et les EC porteurs de crédits, lorsqu'ils sont validés, doivent être pris en compte dans le cas d'un redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.</p>
Conservation des notes	<p>Cas particulier des notes de TP</p> <p>Le report des notes de TP est possible, sur demande de l'étudiant, et selon les modalités définies par les équipes pédagogiques des UE concernées, sous réserve d'une note seuil au moins égale à 10/20. Les conditions de report des notes de TP peuvent varier d'une UE à l'autre.</p>

THEME	REGLES UGA
Acquisition de crédits par anticipation	<p>Sous réserve de l'accord des différents responsables pédagogiques concernés, tout étudiant peut choisir les enseignements qu'il souhaite suivre au cours de l'année dans le cadre de son parcours de formation.</p> <p>Cette autorisation est intégrée au contrat pédagogique signé par l'étudiant.</p> <p>Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.</p>
COMPETENCES TRANSVERSALES	
Compétences numériques	Il est préconisé de faire passer l'examen PIX aux étudiants.

**TABLEAU RECAPITULATIF DU CADRAGE RELATIF AUX REGLEMENTS DES ETUDES
DES LICENCES PROFESSIONNELLES**

Règles relatives aux MCCC de licence professionnelles UFR sans CSPM

Règles proposées lors du groupe de travail sur la cohérence globale des RDE et MCCC

THEME	REGLES UGA
ORGANISATION GENERALE	
STRUCTURATION DE LA FORMATION	
Crédits et coefficients	Si un même enseignement n'a pas la même valeur en crédits, être en mesure de l'expliquer par la charge de travail de l'étudiant
Formations hybrides	Les composantes ont la possibilité de mettre en place des dispositifs présentiels, distantiels, hybrides.

THEME	REGLES UGA
MODALITES D'EVALUATION	
Session de rattrapage	<p>Il est préconisé d'organiser une session de rattrapage pour les licences professionnelles.</p> <p>Les étudiants, qui ont échoué à la session initiale peuvent repasser des épreuves de rattrapage dans les UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 :</p> <p>Quelle que soit la note de session de rattrapage, elle remplace celle de la session initiale.</p>
REGLES DE VALIDATION : ACQUISITION / CAPITALISATION / COMPENSATION	
Capitalisation	<p>Reprise du cadrage national pour ce qui concerne la capitalisation des UE. auquel s'ajoute la disposition suivante : un bloc de connaissances et de compétences doit avoir la même durée de validité, quelle que soit la formation dans laquelle il est intégré.</p>
Compensation	<p>Reprise du cadrage national (compensation au sein des UE et des BCC) auquel s'ajoute la disposition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lorsque les licences professionnelles sont semestrialisées : application de la règle de compensation annuelle entre semestre.

THEME	REGLES UGA
REDOUBLEMENT	
Redoublement	Le redoublement n'est pas de droit. Les éléments capitalisables porteurs de crédits sont définitivement acquis et donc pris en compte pour le redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.
COMPETENCES TRANSVERSALES	
Compétences numériques	Il est préconisé de faire passer l'examen PIX aux étudiants.

**TABLEAU RECAPITULATIF DU CADRAGE RELATIF AUX REGLEMENTS
DES ETUDES DES MASTERS**

Règles relatives aux MCCC de master UFR sans CSPM

Règles proposées lors du groupe de travail sur la cohérence globale des RDE et MCCC

THEME	REGLES UGA
STRUCTURATION DE LA FORMATION	
Crédits et coefficients	Si un même enseignement n'a pas la même valeur en crédits, être en mesure de l'expliquer par la charge de travail de l'étudiant
Formations hybrides	Les composantes ont la possibilité de mettre en place des dispositifs présentiels, distantiels, hybrides.

THEME	REGLES UGA
MODALITES D'EVALUATION	
Modalités d'évaluation initiale	<p>Il est préconisé d'introduire une certaine part de contrôle continu sur chaque semestre de master.</p> <p>Il est possible de prévoir une règle de calcul, appelée « règle du max », qui stipule le remplacement de tout ou partie des notes de CC par la note d'ET si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des différentes notes de l'UE. Cette règle peut s'appliquer en session 1 comme en session 2.</p> <p>En ce qui concerne les UE pour lesquelles le règlement des études prévoit le report de la note de CC en session 2, et pour ne pas pénaliser un étudiant qui aurait échoué au contrôle continu (CC), il est conseillé aux équipes pédagogiques d'envisager de modifier le calcul de la note à l'UE en faveur de la note de l'examen terminal (ET). Ceci peut se faire de deux manières différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation du poids de l'ET par rapport à la note de CC (modification des coefficients) ; - remplacement de la note de CC par la note d'ET si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des différentes notes de l'UE (règle du « max »).
Droit à la seconde chance	<p>L'application du droit à la seconde chance est prévue en master. Quelle que soit la note de session 2, elle remplace la note de session 1.</p>

THEME	REGLES UGA
REGLES DE VALIDATION : ACQUISITION / CAPITALISATION / COMPENSATION	
Acquisition	Le master est obtenu lorsque l'étudiant a validé indépendamment le M1 et le M2 (règle figurant sur le RDE uniquement).
Calcul du diplôme	<ul style="list-style-type: none"> - soit sur la dernière année du cycle, - soit sur le cycle complet
Capitalisation	<p>Reprise du cadrage national licence (les UE et les crédits correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne). Les EC crédités sont capitalisables.</p> <p>A cela s'ajoute la disposition suivante : un bloc de connaissances et de compétences doit avoir la même durée de validité, quelle que soit la formation dans laquelle il est intégré.</p>

THEME	REGLES UGA
Compensation	<ul style="list-style-type: none">- Il est préconisé de rendre non-compensables les semestres S1, S2 et S3-S4.- Il est préconisé de ne pas compenser les UE stage (stage + mémoire de stage) et / ou mémoire de recherche.- Il est préconisé de rendre non-compensables les UE ayant une place prépondérante dans les formations de master.
Note seuil	Il est préconisé de fixer un seuil de compensation à 7/20 aux UE, EC et matières, selon l'appréciation des responsables de mention.



THEME	REGLES UGA
Renonciation à la compensation	<p>Il est possible pour l'étudiant de renoncer à la compensation à l'intérieur d'un semestre pour lui permettre d'améliorer ses résultats, en se représentant aux UE non acquises (note < 10/20). La renonciation à la compensation semestrielle entraîne la renonciation à l'obtention du diplôme en 1ère session.</p>

THEME	REGLES UGA
PROFESSIONNALISATION	
Stage	Veiller à la cohérence entre la durée du stage, son poids dans la formation, et les crédits affectés
COMPETENCES TRANSVERSALES	
Compétences numériques	Il est préconisé de faire passer l'examen PIX aux étudiants.

ANNEXE 5

Commission d'attribution des marchés

Présidence

Le président est élu parmi les élus du conseil d'administration par l'ensemble des membres de la commission.

Composition

La commission d'attribution des marchés (CAM) est composée de cinq membres :

- Trois sont désignés par le CA parmi ses membres
- Deux désignés par le CAC parmi ses membres

Le directeur général des services de l'Université Grenoble Alpes ou son représentant est membre de la commission avec voix consultative.

Attributions

La CAM est saisie obligatoirement pour tous les marchés de fournitures et services dont le montant estimé est d'au moins 1 million d'euros HT et pour toutes les opérations de travaux dont le montant estimé est d'au moins 3 millions d'euros HT et ce en application des délégations de signature en vigueur.

Elle rend compte de ces décisions à la commission permanente dans la séance qui suit.

Mode de fonctionnement

Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le président peut inviter des membres à voix consultative à participer à la CAM, il peut s'agir :

- De membres de services techniques amenés à suivre l'exécution du marché
- De personnalités compétentes dans le domaine, objet du marché (maître d'œuvre, mandataire...)

ANNEXE 6

CONSEIL DU SERVICE DES LANGUES

Contexte institutionnel :

Au 1^{er} janvier 2020, la Service des Langues devient une composante, il était depuis 2016 une direction de la DGD formation et vie universitaire (2016-2019).

Dans les statuts du Service des Langues votés lors du Conseil d'Administration de l'UGA le 16 juillet 2020, l'article 3 relatif à l'organisation du Service Des Langues prévoit que : « Le Service des Langues **est administré par un Conseil** et dirigé par un.e directeur.trice..... ». Par ailleurs, l'article 4 : relatif à la composition du Conseil du Service Des langues prévoit aussi que parmi les membres élus il y ait : « Deux représentant.e.s étudiants élu.e.s par la CFVU parmi les représentant.e.s étudiants de la CFVU **soit 2 représentant.e.s.** (chaque représentant.e des étudiant.e.s dispose d'un suppléant.e désigné.e selon les mêmes modalités que pour lui.elle.)... »

L'article 10 relatif aux attributions du Conseil du Service Des Langues stipule : ... « En formation restreinte: Le Conseil restreint aux membres élus procède à l'élection du.de la Directeur.trice.... ».

De ce fait, il convient de demander à la CFVU de désigner 2 représentants étudiants (et 2 suppléants) qui siégeront pour 2 ans au Conseil du SDL (cf article 6 des statuts du SDL sur la durée des mandats) car suite aux élections qui auront lieu du 3 au 5 novembre 2020 (cf élections de composantes et CSPM UGA 2020), le SDL souhaite pouvoir tenir un 1^{er} conseil et procéder avant la fin de l'année 2020 à l'élection de son.sa directeur.trice.

Composition du Conseil du Service des Langues (SDL) :

Le Conseil du Service des Langues (SDL) est composé de 22 membres qui se répartissent en 14 membres élu.e.s, 7 membres de droit (sachant que le nombre de membres du Conseil est augmenté d'une unité lorsque le.la Directeur.trice est choisi.e en dehors du Conseil), les 14 membres élus sont :

- 2 enseignants représentant les enseignants-chercheurs (élus pour 4 ans)
- 6 enseignants représentant les PRAG, CDI, CDD (élus pour 4 ans)
- 4 personnels représentants des BIATSS (élus pour 4 ans)
- **2 étudiants élus issus de la CFVU (élus pour 2 ans).**

Les 7 membres de droit sont :

- le.la Vice-Président.e formation ou son.a représentant.e, soit un.e représentant.e,
- Les Directeurs.trices de chaque composante à personnalité morale (CAPM) de l'Université Grenoble Alpes (ou leurs représentant.e.s), soit 3 représentant.e.s,
- Les Directeurs.trices de chaque composante sans personnalité morale (CSPM) de l'Université Grenoble Alpes (ou leurs représentant.e.s), soit 3 représentant.e.s,

Présidence :

Le Conseil du SDL est présidé par le.a directeur.rice du SDL.

MODE DE FONCTIONNEMENT :

Le Service des Langues est administré par un Le Conseil du Service Des Langues est l'organe d'administration, il est dirigé par un.e directeur.trice.

Le Conseil élit le.a directeur.trice du Service des Langues pour 5 ans, il se réunit obligatoirement au moins une fois par an en formation plénière (pour voter le budget) et au moins une fois par an en formation restreinte (pour la validation des services d'enseignement).

Il peut être convoqué en séance extraordinaire à la demande du.de la Directeur.trice ou d'un tiers des membres en exercice du Conseil.

L'élection du.de la directeur.trice du SDL se tiendra le plus rapidement possible avant la fin de l'année 2020 après l'élection du Conseil du SDL (3 au 5 novembre 2020).

Attributions :

- **Le Conseil restreint aux membres élus procède à l'élection du.de la Directeur.trice.**
- Le Conseil du SDL Le Conseil émet des avis en matière de politique des langues au sein de l'UGA dans le respect des axes stratégiques de l'UGA.
- Le Conseil établit les missions du SDL et veille à leur mise en application.
- Le Conseil approuve le rapport d'activité présenté par le.a Directeur.trice.
- Le Conseil vote le budget prévisionnel de la composante, le budget est exécutoire après approbation par le Conseil d'Administration de l'Université.
- Le Conseil se prononce sur les tarifs des prestations d'activités du Service.
- Le Conseil se prononce sur les besoins en ressources humaines et transmet ses demandes à l'ensemble des directions des composantes concernées.
- Le Conseil valide les profils de postes enseignant et IATS, il examine et classe les demandes de création de postes et les reprofilages de postes vacants conformément aux procédures élaborées par le Conseil d'Administration.
- Le Conseil élabore et transmet aux Conseils compétents de l'université toute demande de création de diplôme concernant les enseignements ou certifications dont la composante a la responsabilité.
- Le Conseil valide la nomination des Directeurs.trices composant le Bureau Pédagogique et proposés par le.la Directeur.trice du Service Des Langues. (Les attributions et le fonctionnement du Bureau Pédagogique du Service Des Langues seront précisés dans le règlement intérieur).

- Pour chaque Directeur.trice, le Conseil vote les heures de responsabilités et décharges dans le respect du référentiel de l'UGA.
- Le Conseil se réunit en formation restreinte aux seuls représentant.e.s des enseignants-chercheurs.euse.s et enseignant.e.s de la composante, d'un rang au moins égal à celui de la catégorie concernée, pour émettre un avis sur :
 - les questions individuelles, notamment celles relatives à l'affectation, à la carrière ainsi qu'au versement de primes,
 - les demandes de détachement, délégation, mise en disponibilité, congé pour recherche et conversion
 - Le Conseil valide les fiches de mission de chaque Directeur.trice et approuve leur rapport d'activité annuel.
- Le Conseil adopte le règlement intérieur du Service Des Langues par vote à la majorité simple de ses membres.
- Le Conseil se réunit en formation restreinte aux seuls représentant.e.s des enseignants-chercheurs.euses. et enseignant.e.s de la composante, d'un rang au moins égal à celui de la catégorie concernée, pour émettre un avis sur :
 - les questions individuelles, notamment celles relatives à l'affectation, à la carrière ainsi qu'au versement de primes,
 - les demandes de détachement, délégation, mise en disponibilité, congé pour recherche et conversion thématiques ainsi que les promotions.
 - Le Conseil de composante se réunit en formation restreinte aux seuls représentant.e.s des enseignant.e.s (hors I.A.T.S) pour traiter des services d'enseignement.

ANNEXE 7

Conseil des sports

Le SUAPS est dirigé par un(e) directeur(rice) et administré par un Conseil des Sports.

1) Composition :

Le Conseil des Sports est composé de 20 membres avec voix délibérative.

Membres de droit :

- le(a) directeur(rice) du SUAPS
- le(a) vice-président(e) du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (VP CFVU) ou son représentant
- le(a) vice-président(e) étudiant(e).

Représentants des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs de l'Université :

- 4 enseignants d'EPS non membres du bureau, élus parmi les enseignants affectés au SUAPS.
- Les membres enseignants, sont élus au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir au plus fort reste, avec possibilité de listes incomplètes mais sans panachage.
- 1 représentant des BIATS du SUAPS, élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour,
 - 7 étudiants participant aux activités sportives de l'UGA : 1 désigné parmi les étudiants élus au CA, 4 désignés parmi les étudiants élus à la CFVU, 1 sportif de haut niveau désigné par le bureau du SUSHN et 1 représentant désigné par l'Association Sportive de l'UGA
 - 1 enseignant hors SUAPS participant à l'encadrement des SHN désigné par le(a) Vice-président(e) CFVU
 - 1 enseignant hors SUAPS et UFRAPS, responsable de filière désigné par le(a) Vice-président(e) CFVU.

Dans le collège des usagers, pour chaque représentant, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions que le titulaire. Il ne siège qu'en l'absence de ce dernier.

Personnalités extérieures :

- 3 personnalités extérieures proposées par le Conseil des Sports et approuvées par le Recteur

Membres invités (sans droit de vote) :

- le(a) directeur(rice) adjoint(e) du SUAPS,
- le (a) directeur(rice) administratif(ve) du service,
- le(a) directeur(rice) de l'UFRAPS ou son(sa) représentant(e),
- le(a) DGD FVU,
- le président de l'association sportive ou son représentant.

Le Président du Conseil des Sports peut inviter en fonction de l'ordre du jour toute personne dont la compétence peut apporter un éclairage sur un dossier traité par le Conseil.

2) Missions :

Il est chargé notamment de

- proposer la nomination du directeur, au président de l'UGA
- modifier les statuts du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- élaborer si nécessaire un règlement intérieur du SUAPS, dans le respect du règlement intérieur de l'université
- proposer les orientations de la politique sportive du SUAPS pour les étudiants
- valider le projet pédagogique et le programme de la pratique sportive
- voter le rapport d'activités annuel qui sera présenté pour approbation à la CFVU de l'UGA
- donner un avis sur les créations, modifications, ou suppressions de postes attribués au service et proposer la qualification des emplois du SUAPS
- voter le budget du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- proposer les tarifs qui sont de sa compétence et qui devront être approuvés par le CA de l'UGA
- proposer les modalités de collaboration avec les partenaires du SUAPS (CRSU, GUC...)
- donner un avis sur l'évolution du parc des installations sportives
- se saisir de questions diverses sur proposition de ses membres.

En formation restreinte aux enseignants, le conseil des sports propose la répartition des services d'enseignement, soumise ensuite à l'approbation de la Présidente.

Mandat de 4 ans

Fonctionnement du conseil des sports

Il se réunit au moins deux fois par an.